

Schéma directeur
AXE SEINE
Une stratégie pour concrétiser le devenir du territoire



Boissettes | Boissise-la-Bertrand | Boissise-le-Roi | Dammarie-les-Lys | La Rochette | Le Mée-sur-Seine | Limoges-Fourges | Lissy | Livry-sur-Seine | Maincy | Melun | Montereau-sur-le-Jard | Pringy | Rubelles | Saint-Fargeau-Ponthierry | Saint-Germain-Laxis | Seine-Port | Vaux-le-Pénil | Villiers-en-Bière | Voisenon

0 | AVANT-PROPOS

Mise au-devant de la Seine

1 | MISE EN PERSPECTIVE

La Seine, colonne vertébrale du territoire

- 1.1 Vision partagée et éléments particuliers
- 1.2 Enjeux du territoire
- 1.3 Les séquences de la Seine et le territoire
- 1.4 Situation actuelle - Représentation spatiale

2 | MISE EN RÉCIT

Une stratégie pour concrétiser le devenir du territoire

- 2.1 7 grandes orientations
- 2.2 Devenir du territoire - traduction spatiale
- 2.3 Secteurs stratégiques
- 2.4 Le projet global
- 2.5 Les grandes conclusions

LEXIQUE

- AEV IdF : Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France
- CAUE 77 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CAMVS : Communauté d'agglomération Melun Val de Seine
- CD77 : Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DJES : Direction de la Jeunesse, l'Enseignement et le Sport
- DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
- ENS : Espace Naturel Sensible
- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GR : Grande Randonnée
- GT : Groupe de Travail
- PPA : Partie Prenante Associée
- PNR : Parc Naturel Régional
- SD Axe Seine : Schéma Directeur Axe Seine
- SDLD : Schéma Directeur Liaisons Douces
- VNF : Voie Navigable de France

3 | MISE EN ŒUVRE

Une réécriture opérationnelle de l'Axe Seine

- 3.1 Le mode d'emploi : méthodologie utilisée
- 3.2 Plan d'action sommaire
- 3.3 Le déroulement dans le temps
- 3.4 Temporalité et mise en activation
- 3.5 Opportunités du territoire : actions
- 3.6 Les fiches actions



MISE AU-DEVANT DE LA SEINE AVANT-PROPOS

Axe majeur de développement économique, de renouveau industriel, de rayonnement culturel et de résilience face aux enjeux climatiques, la Seine n'est pas un fleuve comme les autres.

Ce bien précieux est source de richesses : l'eau a fortement conditionné l'organisation des sociétés humaines, qui se reconnaissaient comme appartenant à un même territoire, à une même ville, à un même quartier. Le fleuve peut ainsi renforcer ce lien, ce sentiment d'**appartenance à un même territoire**. Il s'agit d'un **enjeu stratégique** pour notre agglomération, où de nombreuses villes ont tourné le dos à la Seine.

La réflexion porte sur l'**identité**, les caractéristiques propres et la place de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, dans la métropole francilienne. Elle doit également traiter une question nouvelle : La Vallée de la Seine, qui autrefois était une limite entre différentes collectivités locales, se trouve désormais au centre. Il faut donc redéfinir un rôle pour cet espace. Même si le potentiel du fleuve est clairement identifié, il n'existe pas aujourd'hui de synergie entre le territoire urbanisé, agricole, naturel et le territoire fluvial. Il est donc primordial de repenser l'interface entre les villes et le fleuve, cet espace au patrimoine méconnu.

Il est ainsi nécessaire de faire émerger une **stratégie** qui soit capable d'anticiper les conflits d'usage par un effort d'**intégration et de réversibilité**. La question posée est notamment de savoir comment **articuler des intérêts économiques, urbains et écologiques** ?

Après l'élaboration d'une première stratégie territoriale en 2019, dans une volonté de sécuriser et renaturer les berges, le schéma directeur Axe Seine est venu, à travers le prisme de notre projet de territoire, Ambition 2030, donner un essor différent à cette approche. Il prend ainsi en compte les nouvelles aspirations de loisirs et détente, de pratiques sportives associées à l'eau, de manifestations sur les berges. Les aménagements associés à ces nouvelles demandes, comme les mises en réseau, l'aménagement d'espaces publics attractifs, la sécurité, valorisation des corridors écologiques, l'accompagnement par des activités de découvertes et touristiques, dépassent le cadre strict des rives, pour ouvrir le regard sur les plateaux agricoles.

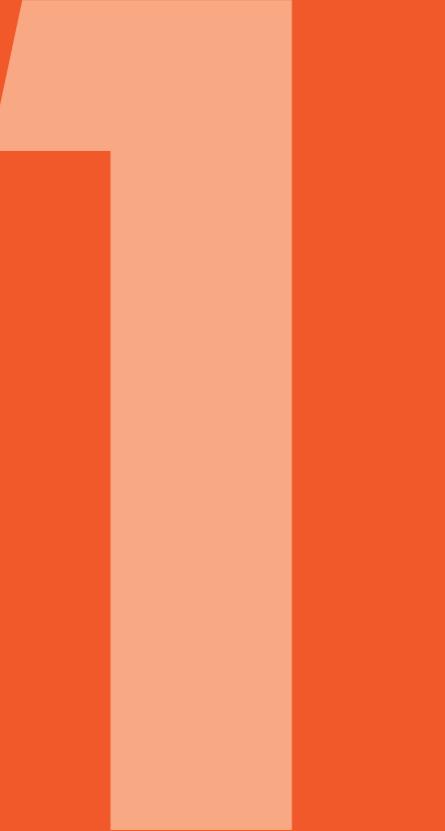
Questionner, surprendre, changer les perspectives, ce fût-là, toutes les motivations des différents ateliers et interviews menés.

La mise en valeur de l'Axe **Seine** s'appuie sur le fleuve comme **colonne vertébrale** autour de laquelle viendra se déployer un système d'itinéraires destinés à sa découverte. S'adosant sur la trame des parcs et boisements existants, ils mettront en lien les richesses architecturales, paysagères, environnementales de la vallée élargie pour les faire exister en tant qu'espace d'intérêt communautaire. La mise en réseau et en récit de ces richesses définira l'entité du territoire tout en répondant à des usages événementiels ponctuels, autant qu'à des usages quotidiens à destination des habitants et des touristes, en toute saisonnalité.

Au fil des années, la **structuration des différents événements**, couplée au déploiement de **nouveaux équipements**, leur fera bénéficier d'un rayonnement plus large. La réflexion menée à différentes échelles pour assurer toute la cohérence de ce projet se veut évolutive dans le temps, par la prise en compte de **projets pluripartenariaux** en cours et à venir. La mise en histoire et en valeur de la Seine ne peut et ne doit se raconter seule. Son récit se construira en parfaite coopération avec les territoires voisins.

Il s'agit désormais de porter avec les acteurs du territoire, la mise en récit, qui donnera à lire la Seine et sa vallée et contribuer à la mise en tourisme du territoire. Le travail ne fait que débuter...l'histoire s'écoulera de source.

Franck Vernin
Président de la CAMVS
Maire de Le-Mée-Sur-Seine



► **MISE EN PERSPECTIVE** **LA SEINE, COLONNE VERTÉBRALE DU TERRITOIRE**

La mise en valeur de l'Axe Seine s'appuie sur le fleuve comme vecteur de l'identité de l'agglomération. Cette colonne vertébrale permettra la mise en récit de toutes les qualités du territoire et la création des liens forts entre les pôles d'activité, destinés à sa découverte.

S'appuyant sur les trames paysagères, urbaines et industrielles existantes, ils mettent en résonance les richesses touristiques, culturelles, architecturales de la vallée élargie pour les faire exister en tant qu'espace communautaire.



GT1
Tourisme, vie locale, culture, activité économique et loisirs

GT2
Valorisation écologique, paysage, qualification patrimoniale.

GT3
Cheminements, accessibilité, sécurité.

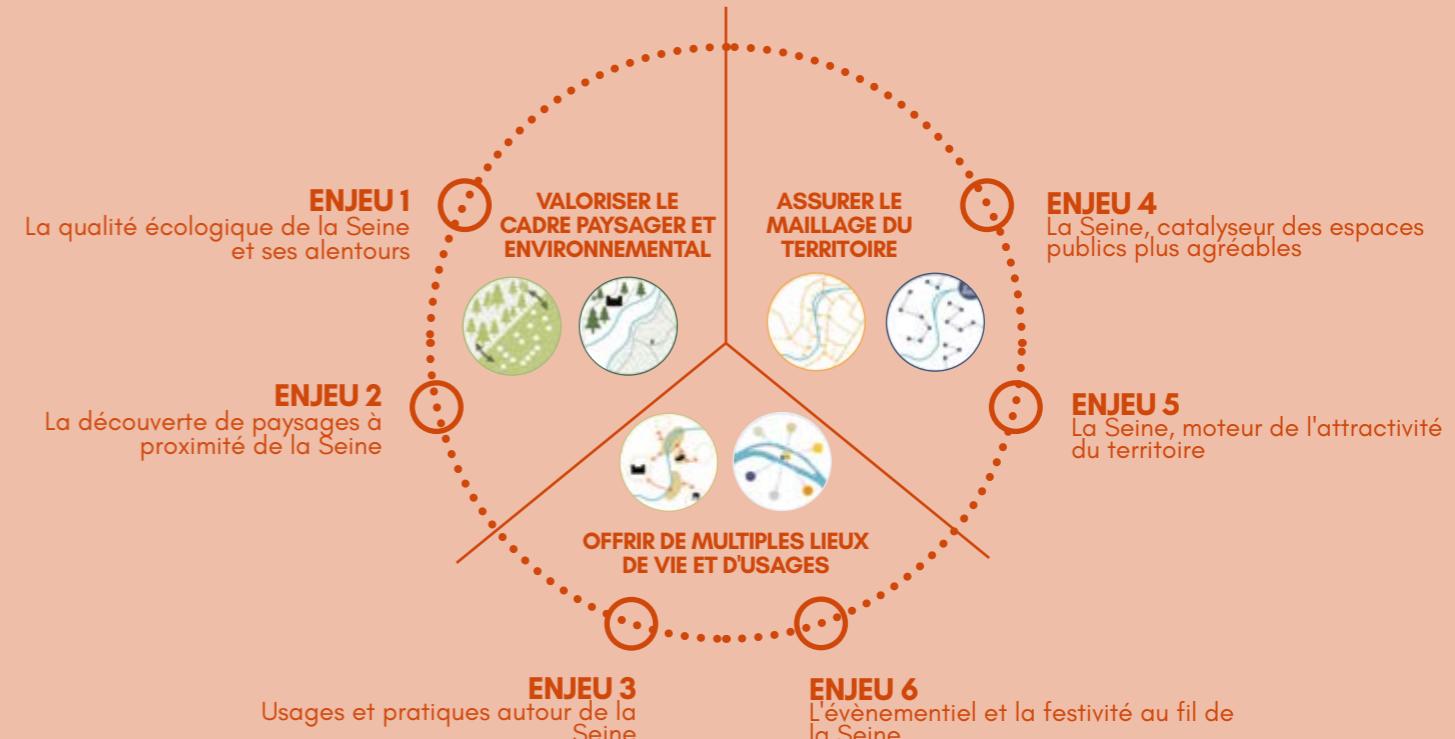


Schéma des objectifs et enjeux

1.1 | VISION PARTAGÉE ET ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Le schéma directeur a pour ambition de mettre en valeur le territoire de la CAMVS en s'appuyant sur son fleuve. Les intentions sont multiples :

- Donner une image plus lisible du territoire ;
- Développer le tourisme dont le tourisme vert ;
- Valoriser le cadre de vie pour améliorer la qualité de vie des habitants actuels ;
- Attirer de nouveaux habitants ;
- Faire valoir la diversité, l'étendue, les qualités des paysages et des milieux ;
- Révéler, valoriser et pérenniser des espaces de biodiversité ;
- Ouvrir les lieux à un large public ;

Lors de la campagne des entretiens, multiples contraintes et atouts ont été tout d'abord repérés à l'échelle communale, ensuite, ces éléments ont fait l'objet d'un travail de **croisement et extrapolation** à l'échelle du territoire de la CAMVS ; cette méthodologie a permis de révéler trois objectifs phares :

- Offrir de multiples lieux de vie et d'usages ;
- Valoriser le cadre paysager et environnemental ;
- Assurer le maillage du territoire par des parcours thématiques.

Ces objectifs sont considérés comme leviers d'action transversaux à l'ensemble du projet global.

UN ÉTAT DES LIEUX COLLABORATIF

Ce travail est le fruit d'un regard croisé. AEI a encadré l'organisation de groupes de travail intégrant les vingt équipes communales ainsi que des échanges avec les PPA (VNF, AEV IDF, DRIEAT, CD77, DDT, CAUE 77, Seine et Marne Attractivité, PNR, DJES).

Les groupes de travail ont répondu aux thématiques suivantes :

- **GT1** : Tourisme, vie locale, culture, activité économique et loisirs.
- **GT2** : Valorisation écologique, paysage, qualification patrimoniale.
- **GT3** : Cheminements, accessibilité, sécurité.



LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR AXE SEINE EST L'OCCASION D'ASSOCIER À LA FOIS DES INITIATIVES, DES LIEUX, DES PERSONNES ET DES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA CAMVS.

1.2 | LES ENJEUX DU TERRITOIRE

S'appuyant sur les éléments saillants du territoire de la CAMVS, la définition des enjeux conditionne la déclinaison des outils opérationnels d'aménagement pour la mise en œuvre du plan d'action. Proposés lors de la mise en perspectives du schéma directeur, six enjeux sont identifiés auxquels les actions vont répondre. **Ils portent à la fois sur les composantes écologiques, patrimoniales, touristiques et de loisirs.**

L'enjeu majeur est d'impulser une transformation des usages permettant de contempler une évolution dans et au bord de la Seine ainsi qu'une corrélation de ce qui entoure le fleuve. Cette approche est un fondement prépondérant afin de faire connaître les spécificités écologiques et paysagères du territoire.

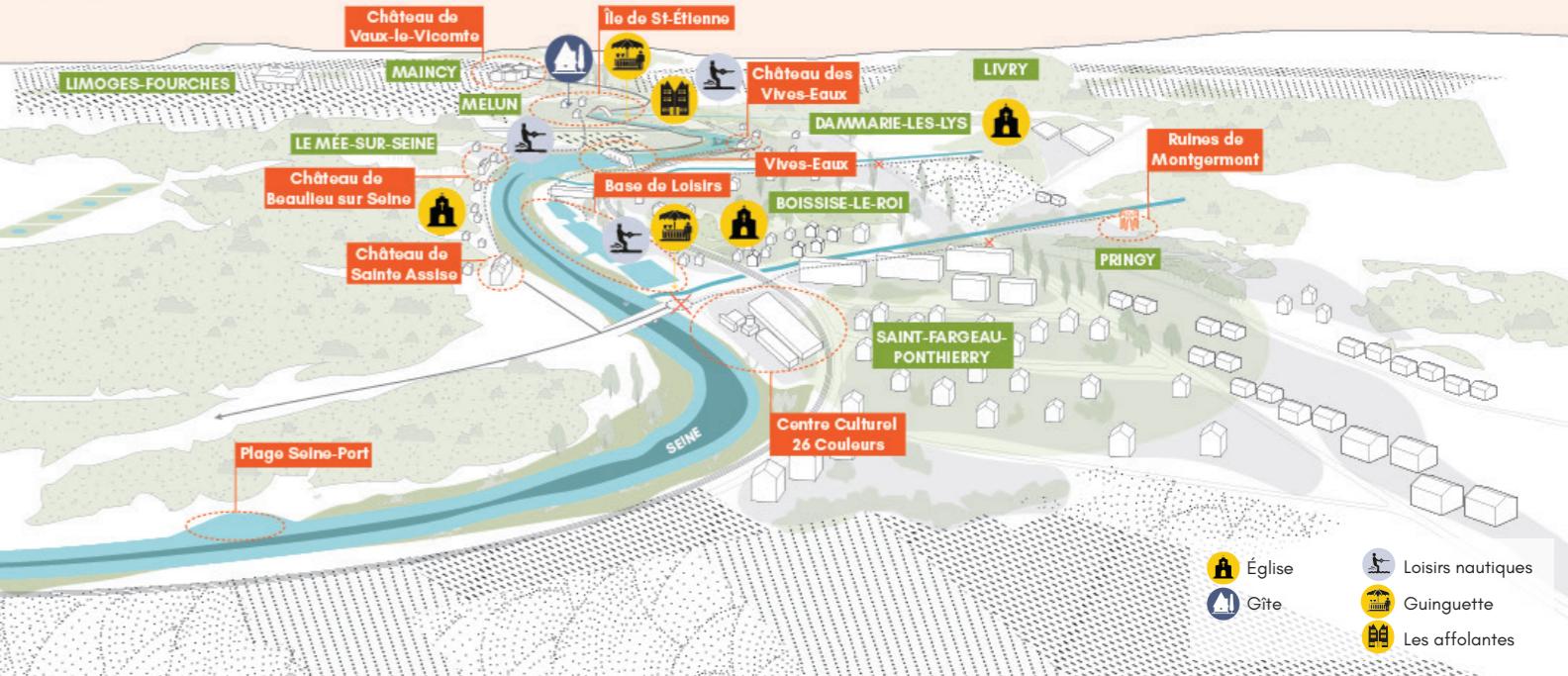
Dans la relation au fleuve, ses paysages et ses habitants, l'enjeu est de **créer un réseau d'espaces publics conviviaux** où les personnes se côtoient et se rencontrent facilement dans l'esprit de partage, d'ouverture et d'inclusion, ainsi que de détente et de plaisir.

LES 6 ENJEUX À RETENIR

01. La qualité écologique de la Seine et ses alentours.
02. La découverte de paysages autour de la Seine.
03. Usages et pratiques autour de la Seine.
04. La Seine, catalyseur des espaces publics plus agréables.
05. La Seine, moteur de l'attractivité du territoire.
06. L'évènementiel et la festivité au fil de la Seine.



LA SEINE PRÉSENTE ÉGALEMENT UN AXE STRATÉGIQUE DE VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ



Enjeu 01 LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA SEINE ET SES ALENTOURS

Faire connaître les spécificités écologiques et paysagères du territoire afin que ces biocaractéristiques participent à renforcer la connexion entre la population et son environnement, ainsi qu'à garantir la notion d'attractivité.

La reconquête des cours d'eau, des carrières et des éléments de patrimoine naturel est essentielle dont le bois, les forêts et les Espaces Naturels Sensibles trouvent une place primordiale dans l'ensemble du territoire. Il semble donc pertinent d'interroger :

- La **lisibilité** et la lecture de cette qualité écologique ;
- La **biodiversité** au travers de ses **espaces et espèces protégées** ;
- L'**appropriation de la part des habitants et visiteurs de la Seine et ses espaces de nature** ;
- L'**articulation de l'action publique** aux trois niveaux : la région, le département et la collectivité, notamment dans les sphères de l'aménagement et gestion de ces espaces naturels ;
- **Continuité écologique** (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, libre circulation piscicole et sédimentaire) ; objectif de l'atteinte du bon état écologique de la Seine à l'échéance 2027 (masse d'eau FRHR73A) ;
- **Reconquête de la Seine** et ses affluents par les poissons migrateurs (anguille européenne, grande alose, truite de mer).

Enjeu 02 LA DÉCOUVERTE DE PAYSAGES AUTOUR DE LA SEINE

Les anciennes églises, châteaux, maisons bourgeoises, lavoirs (éléments du patrimoine bâti) combinés aux espaces verts et aux ensembles naturels sont autant de paysages qui configurent l'identité du territoire.

Ces ensembles remarquables posent les bases d'une réappropriation locale et d'une attractivité pressentie.

L'objectif est à la fois de mettre en valeur ces paysages composites, mais aussi de créer un réseau pour les mailler et les rendre accessibles.

- Comment donner envie de **découvrir** ces paysages composites ?
- Ces **points d'intérêt** sont-ils mis en évidence ?
- Y a-t-il une qualité de **déambulation** dans les parcours existants ?
- Est-il possible de rendre les **boucles de promenades** attractives au quotidien ?
- Où en est l'agglomération sur le déploiement du **maillage** de déplacements doux ?
- Préserver et valoriser la biodiversité (faune, flore et habitats) afin d'améliorer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et terrestres, des berges de Seine ainsi que des corridors écologiques.

Enjeu 03 USAGES ET PRATIQUES AUTOUR DE LA SEINE

Considérés stratégiques aujourd'hui, les bords de la Seine sont néanmoins peu aménagés. Autrefois, les industries et les carrières s'étaient installées sur ses rives, profitant ainsi d'une voie pour irriguer économiquement le territoire.

Certaines emprises à proximité du fleuve vivent actuellement des mutations importantes ouvrant les portes à des nouvelles phases et aspirations des habitants notamment sur le volet des **espaces publics adaptés, de qualité et de convivialité**.

La question se pose ; **quels usages pour la Seine et ses alentours ?**

D'un côté, l'offre d'usages aux bords de Seine est assez limitée, axée majoritairement sur la pratique sportive, la pêche et les loisirs nautiques. De l'autre, il existe une diversité d'usages autour de la Seine (visite des patrimoines locaux, espaces verts et naturels accessibles) et néanmoins **ces usages ne sont pas connectés ni articulés entre eux et sur l'ensemble du territoire**.

L'enjeu majeur est donc d'impulser une transformation de ce système d'usage permettant de contempler une évolution dans et au bord de la Seine ainsi qu'une corrélation de ceux qui entourent le fleuve. Cette approche doit être rendue compatible avec les valeurs paysagères et écologiques de la Seine et ses alentours.

Il semble nécessaire de travailler sur :

- **L'amélioration des accès** à l'eau.
- La **mise en place des nouveaux usages**.
- **L'adaptation au risque inondation** des usages et ces aménagements (par la nature du contexte).

Enjeu 04 LA SEINE, CATALYSEUR DES ESPACES PUBLICS PLUS AGRÉABLES

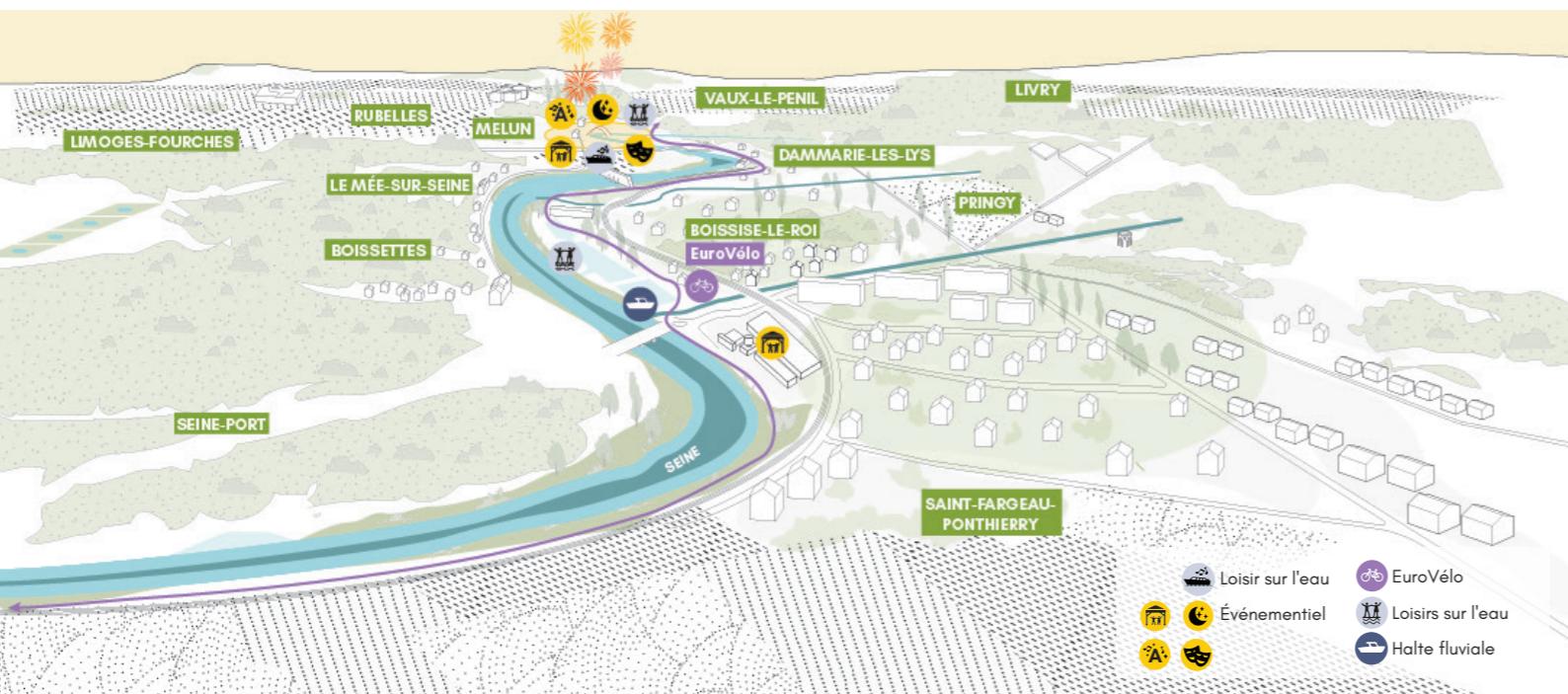
La Seine est une entité qui fait agir et qui met en mouvement **les relations du fleuve, ses paysages et les habitants**. L'enjeu majeur est de créer un réseau d'espaces publics conviviaux où les personnes se côtoient et se rencontrent facilement dans l'esprit de partage, d'ouverture et d'inclusion, ainsi que de détente et de plaisir.

La programmation de ces espaces de convivialité doit prendre en compte :

- Ce qui fonctionne déjà
- Les usages existants et envisagés
- Les publics cibles
- Des aménagements conséquents
- L'approche écoresponsable
- Des cas à expérimenter

Pour ce faire, le projet urbain doit questionner : la délimitation des périmètres et ces interfaces ; le devenir de ces ensembles ; **l'équilibre des ambiances notamment la relation entre ce qui est bâti et naturel** ; le renforcement du caractère des villages en conciliant une gestion raisonnée et durable ainsi que la sécurité et les modèles de gestion des lieux.

Chaque lieu, action et projet doivent viser à développer un espace public unique à son site, mais aussi de ses publics existants et potentiels. **Ils doivent donc être conçus en croissant l'expertise technique avec la remontée des attentes, notamment celles concernant la transition écologique**. De même, le contexte général est à prendre en compte dans la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction de la place de la voiture et la sauvegarde de la biodiversité.



Enjeu 05 LA SEINE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Ici, l'enjeu est de s'appuyer sur le **Schéma Directeur du Tourisme et de développer son volet opérationnel** au travers de l'Axe Seine en se basant principalement sur ces trois piliers :

- Nature et patrimoine** : mise en œuvre des équilibres naturels et développement d'une activité touristique responsable, avec un fort accent sur la relation de l'offre et la demande d'une filière fluviale ; il ne doit toutefois pas devenir un mono-objectif dans l'approfondissement de cet enjeu.
- Habitants et touristes** : favorisant les liens entre la population locale et la clientèle (visiteurs, touristes).
- Le tourisme vert** : privilégiant les mobilités douces et les itinéraires de proximité / un tourisme de proximité.

Les activités de loisirs autour de la Seine, notamment l'offre de **restauration et des activités nautiques sportives, mais aussi l'offre d'hébergements insolites** représentent des champs d'action favorables à la création d'une stratégie touristique et de sa déclinaison ; toutes les deux ancrées à ce schéma d'orientations.

Enjeu 06 L'ÉVÉNEMENTIEL ET LA FESTIVITÉ AU FIL DE LA SEINE

La question de l'événementiel est au cœur de la réflexion. À la suite des premiers regards issus des ateliers et des visites : la programmation culturelle, artistique et sportive est apparue comme un besoin et une priorité pour l'ensemble du territoire.

Cette intention est confortée par l'existence d'un écosystème riche associatif, s'articulant autour de l'histoire et de la pratique sportive. **Elle vise à faire vivre les aménagements existants et à terme, ceux issus des actions opérationnelles projetées** dans ce schéma d'orientations.

Les orientations devront concentrer les forces sur la réalisation de projets bi-objectifs :

1. Organisation du territoire et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement ;
2. Réappropriation des espaces autrefois conviviaux.

Il est judicieux d'intégrer à la stratégie un volet sur la planification et la mise en place d'évènements, penser au maintien d'une vie locale active ainsi qu'à donner de l'élan à l'attractivité du territoire.

1.3 | LES SÉQUENCES DE LA SEINE ET LE TERRITOIRE



LES SÉQUENCES PROPOSÉES SONT LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA FILIÈRE FLUVIALE ET CELLES PROPRES AUX TERRITOIRES EN ARRIÈRE-FLEUVE.

LA SEINE VERTE

Marquée par le patrimoine naturel propice à la découverte, des milieux naturels étonnans aussi bien par ses valeurs écologiques que paysagères, la Seine naturelle prend une place prépondérante dans le territoire. Les activités sur ses emprises doivent être bénéfiques à la conservation et préservation du cadre écologique et de la biodiversité.



LA SEINE PATRIMONIALE

Marquée par le patrimoine historique, ensembles d'architectures et villages remarquables, confortés et rythmés par des parcs, espaces verts et jardins surprenants ; la Seine Patrimoniale est l'ensemble de lieux composites à valoriser et faire découvrir.



LA SEINE DES LOISIRS

Marquée par multiples espaces verts idéaux pour la pratique des sports et des loisirs en plein air, très accentuée sur l'offre fluviale, la Seine de Loisirs regroupe les activités nautiques, sportives, de détente, artistiques et récréatives.

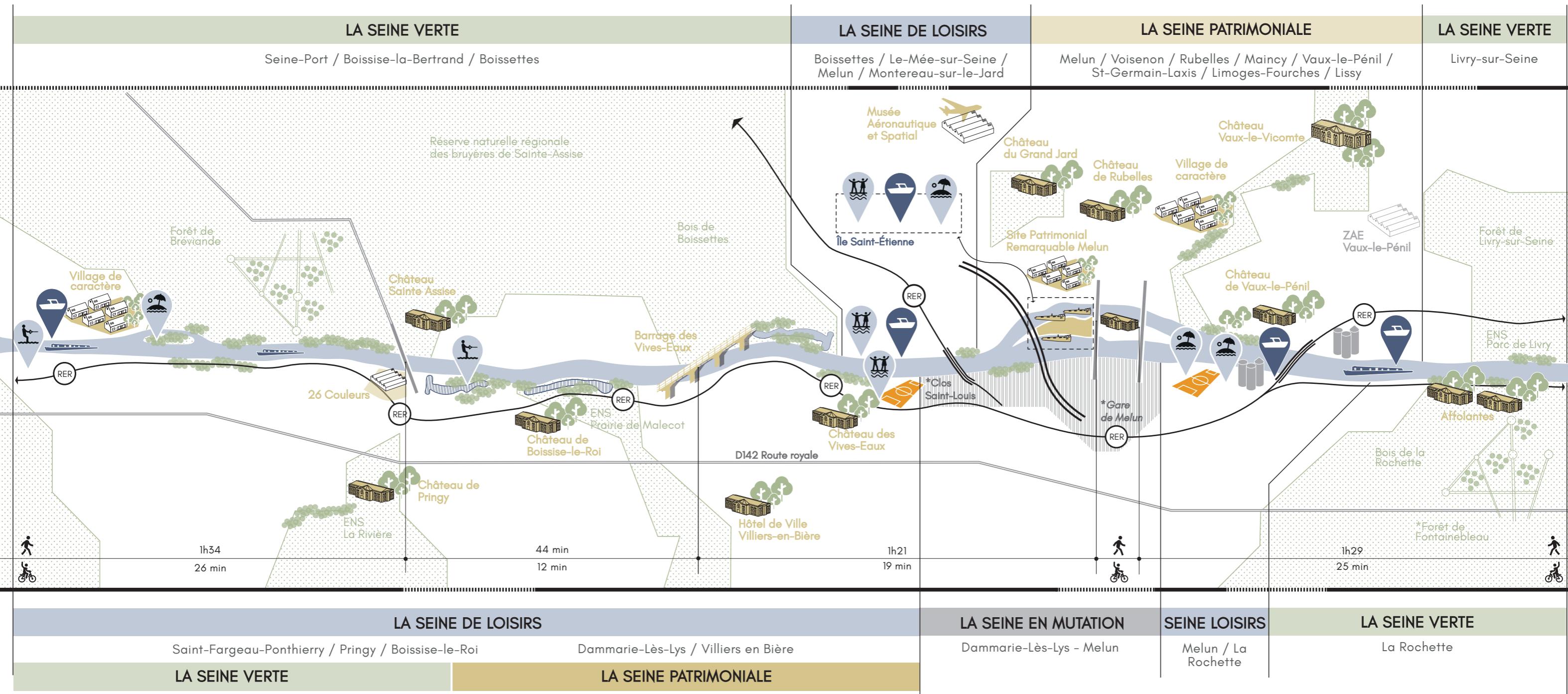


LA SEINE EN MUTATION

Marquée par deux opérations urbaines, la Seine en Mutation, plus qu'une caractéristique du territoire, semble être un lieu d'expérimentation intégrant les principes opérationnels liés à l'axe Seine. La création du pôle d'échanges multimodal (gare de Melun) principale porte d'entrée au territoire et le projet de reconversion des friches industrielles dit - Clos Saint-Louis - grand périmètre au bord du fleuve.



1.4 | SITUATION ACTUELLE - PRÉSENTATION SPATIALE



Loisirs sportifs nautiques

Solarium en bord de Seine

Port de plaisance

Loisirs récréatifs



LA TRADUCTION SPATIALE EN QUATRE SÉQUENCES VIENT STRUCTURER LES TRAMES DES FUTURES ORIENTATIONS ET ACTIONS AFIN D'OPERATIONNALISER LEUR DEVENIR.



MISE EN RÉCIT

► UNE STRATÉGIE POUR CONCRÉTISER LE DEVENIR
DU TERRITOIRE

Au-delà de la Seine elle-même, c'est la mise en cohérence de l'ensemble du secteur de la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine qui est en œuvre.

La mise en lumière des atouts du territoire apporte une stratégie s'articulant autour de nouveaux usages. Cette vision globale donne une stratégie capable de traduire les intentions en actions visant à opérationnaliser la transformation et le devenir du territoire.



ORIENTATION 1
Renforcer les vocations et séquences de la Seine

ORIENTATION 7
Prévoir les outils opérationnels et d'aménagement pour la mise en œuvre

CADRE D'ACTION



ORIENTATION 6
Consolider une offre diverse d'usages

ORIENTATION 5
Placer la relation évènementielle/convivialité au cœur de la stratégie opérationnelle

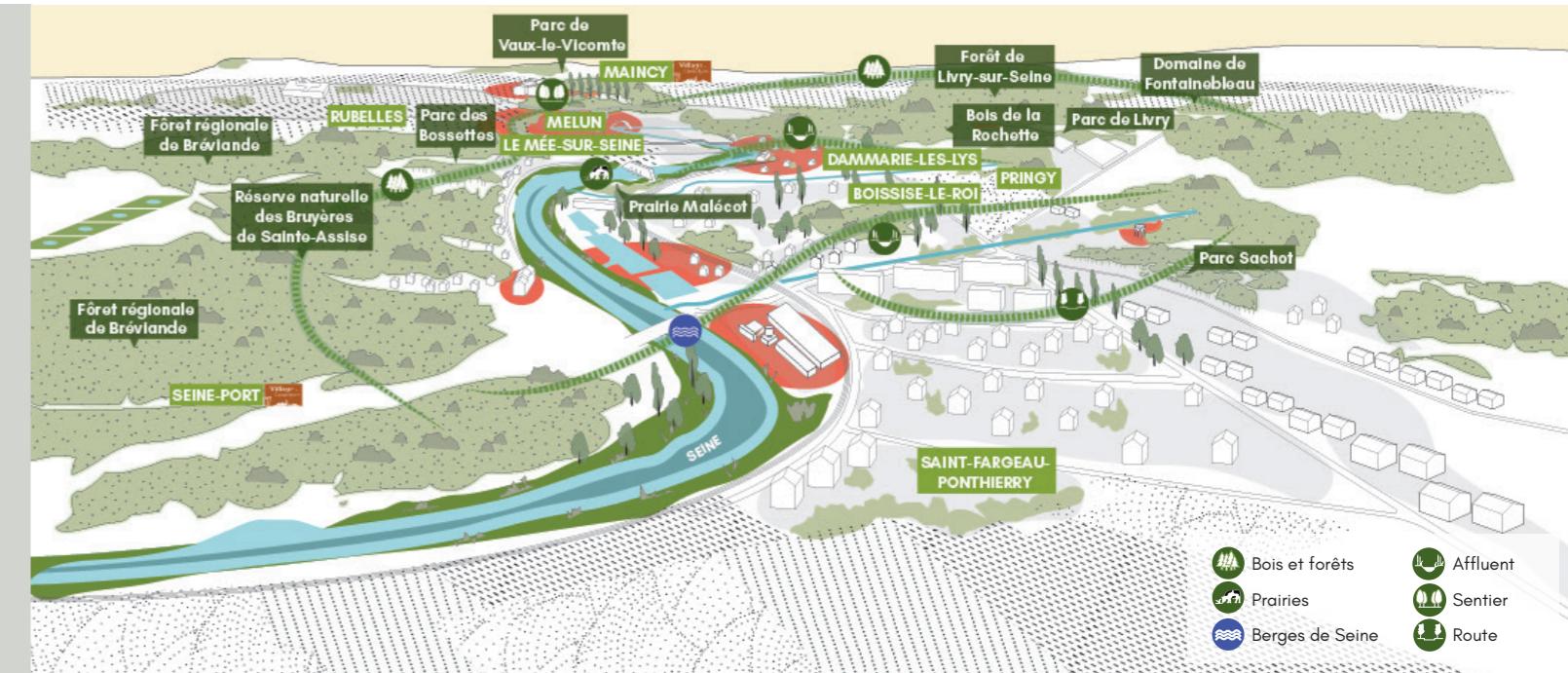
ORIENTATION 4
Relier les lieux d'attrait par des parcours en maillant le territoire

Schéma de la stratégie opérationnelle

STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

ORIENTATION 2
Confirmer les grands espaces naturels comme portes d'entrée au territoire

ORIENTATION 3
Transformer les ensembles patrimoniaux en véritables lieux d'attrait



Orientation 02 CONFIRMER LES GRANDS ESPACES NATURELS COMME PORTES D'ENTRÉE

Des espaces naturels accessibles au public, conforté par des usages adaptés et connectés à l'ensemble du territoire.

L'eau et les espaces de nature sont les composantes majeures des trames vertes et bleues. En effet, la Seine et ses affluents jouent le rôle de corridor écologique reliant ainsi plusieurs réservoirs de biodiversité. Ces espaces naturels aux habitats diversifiés accueillent une faune et une flore patrimoniale à valoriser.

Sous-objectifs

- O2.1 : Accompagner les projets sur les périmètres des grands espaces naturels en partenariat avec les agences régionales ;
- O2.2 : Rendre lisibles les grands espaces naturels pour l'ensemble du territoire ;
- O2.3 : Préserver les zones et fermes agricoles périurbaines / rurales ;
- O2.4 : Réhabiliter les zones humides et sanctuariser les milieux naturels sensibles.

Orientation 03 TRANSFORMER LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX EN VÉRITABLES LIEUX D'ATTRAIT

Des sites ou espaces à caractère permanent ou saisonnier, représentant un centre d'intérêt propice aux usages conviviaux et touristiques.

Sous-objectifs

- O3.1 : Clarifier et maîtriser les usages, notamment des espaces publics : programmation adaptée ;
- O3.2 : Implanter des services conjointement à la valorisation du patrimoine : poste d'information et signalisation touristique ;
- O3.3 : Prévoir des opérations de requalification et réhabilitation du patrimoine bâti et des espaces verts ;
- O3.4 : Conforter et aménager des zones de baignade naturelle, aménagée, surveillée et gratuite ;
- O3.5 : Privilégier l'implantation d'usages et des aménagements conséquents visant à développer une filière fluviale et fluviale sur le territoire.

2.1 | 7 GRANDES ORIENTATIONS

Les précédents enjeux se déploient au travers de la définition d'orientations. Elles représentent les grands thèmes auxquels les actions vont se référer.

Les orientations portent à la fois sur les espaces de biodiversité, les usages, les mobilités, la découverte, l'évènementiel et le cadre réglementaire.

Les réflexions menées concernent notamment l'accessibilité des sites naturels au public en confortant les usages et l'amendement du confort des mobilités afin de privilégier les modes doux et en réorientant le maillage du territoire en fonction des lieux d'attrait et la découverte des paysages. La réappropriation du territoire par la création et l'accueil d'évènements (culturels, sportifs, scientifiques, commerciaux ...) fait également partie des objectifs.

Enfin, les outils opérationnels sont des vecteurs nécessaires à la concrétisation du schéma directeur : définir les procédures, mobiliser les acteurs, anticiper le cadre procédural permettant l'émergence des projets.

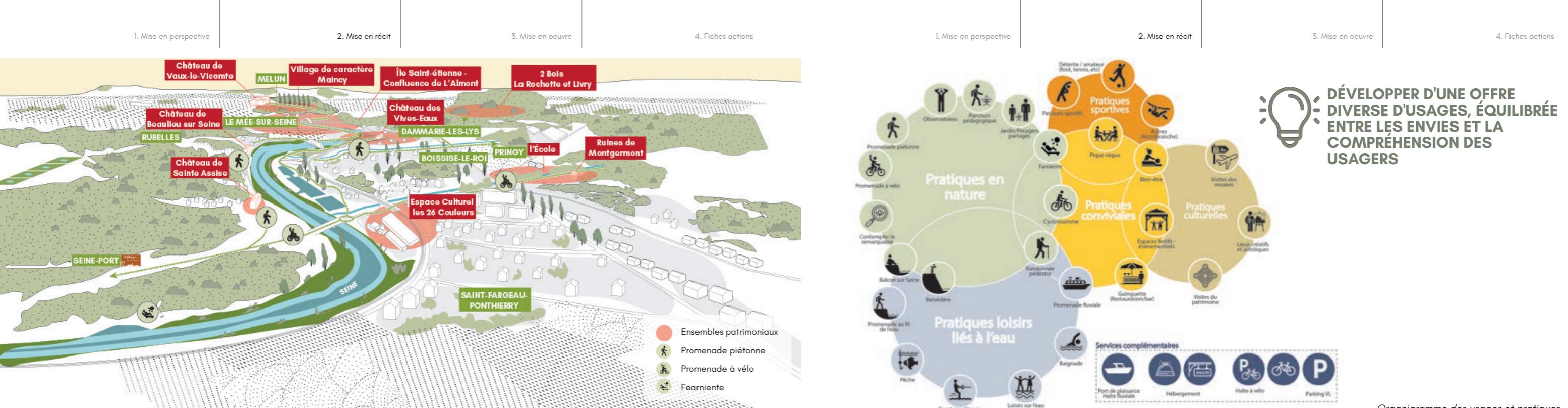
Parmi les grandes orientations retenues, **deux visent à donner le cadre d'action et cinq définissent la stratégie opérationnelle**.

Orientation 01 REINFORCER LES VOCATIONS DE LA SEINE

Une feuille de route pour la transformation et le devenir du territoire, répondant aux enjeux et délimitant les objectifs du territoire.

Sous-objectifs

- O1.1 : Réaffirmer la présence de la nature et la qualité écologique comme axe central de l'attractivité du territoire.
- O1.2 : Augmenter l'offre de loisirs et services (hébergement) avec un système d'usages cohérent et compatible aux valeurs écologiques et paysagères.
- O1.3 : Assurer la continuité des voies douces afin de recréer un maillage adapté aux séquences et vocations.
- O1.4 : Mettre dans le cœur de la réflexion les notions de lieux d'attrait et espaces conviviaux comme support de la transformation et le devenir du territoire.
- O1.5 : Agir de concert avec les acteurs du territoire à toutes les échelles d'intervention.



Orientation 04 RELIER LES LIEUX D'ATTRAIT PAR DES PARCOURS THÉMATIQUES MAILLANT LE TERRITOIRE

Amendement du confort des mobilités privilégiant les modes doux ; ce maillage vise à raconter une histoire qui va révéler et relier les lieux d'attrait et la découverte des paysages.

Sous-objectifs

- O4.1 : Créer des parcours : voies vertes, pistes cyclables, trottoirs élargis, signalétique pour la marche ;
- O4.2 : Clarifier les usages : pistes cohabitantes, signalétique dédiée, stationnement des vélos et autres ;
- O4.3 : Implanter des services en lien avec la mobilité active : réparation, conciergerie, location des vélos ;
- O4.4 : Apaiser la circulation : création de quartiers piétons, zones de rencontres, zones 30, fermetures temporaires ;
- O4.5 : Conforter les parcours et les usages des itinéraires existants notamment, La Scandiberique et le GR 2 ;
- O4.6 : Mettre en place un dispositif de «bateau promenade ; croisière courte durée et longue durée.

Orientation 05 PLACER LA RELATION ÉVÈNEMENTIELLE / CONVIVIALITÉ AU CŒUR DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

Accueil et création des événements (culturels, sportifs, scientifiques, commerciaux) afin de renforcer le processus de réappropriation du territoire.

Sous-objectifs

- O5.1 : La Seine transformée : plages, ports ou sites (précaires) culturels et sportifs ;
- O5.2 : La Seine éphémère : nuit blanche - portes ouvertes - balades ;
- O5.3 : La Seine pédagogique : sensibilisation au risque inondation, protection de la biodiversité, valorisation du patrimoine bâti ;
- O5.3 : La Seine artisanale : foire, marchés, fêtes culinaires ;
- O5.4 : La Seine sportive : joutes nautiques, cyclistes, randonnées ;
- O5.5 : La Seine festive et artistique : fête de la musique, carnaval, art dans la rue ;
- O5.6 : La Seine ensemble : fête de quartier, chantier collectif, cueillette collective.

Orientation 06 CONSOLIDER UNE OFFRE DIVERSE ET ADAPTÉE D'USAGES

Les ateliers collaboratifs ont mis en évidence 5 grandes familles de pratiques :

- **Les pratiques liées à l'eau ;**
- **Les pratiques en nature ;**
- **Les pratiques conviviales ;**
- **Les pratiques culturelles ;**
- **Les pratiques sportives.**

Famille par famille, l'offre existante des usages sera confortée en implantant et programmant des aménagements adaptés et spécifiques. **La finalité est ainsi de faire évoluer le système d'usages et leurs relations à moyen et long terme.**

L'intention est de s'appuyer sur les usages préalablement identifiés : mettre en œuvre des améliorations mineures ou créer de nouveau à partir d'atouts du territoire existants.

Cette appropriation doit être rendue compatible avec les valeurs paysagères et écologiques des lieux. La gestion et l'intégration du stationnement sont notamment un point à surveiller.

Sous-objectifs

- O6.1 : Définir un système d'usages corélationné et équilibré ;
- O6.2 : Développer des services complémentaires donnant le support aux usages principaux et les activités capitales.

Orientation 07 PRÉVOIR LES OUTILS OPÉRATIONNELS ET D'AMÉNAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE

L'objectif principal est de fournir à l'intercommunalité d'une boîte à outils définie à dominante opérationnelle.

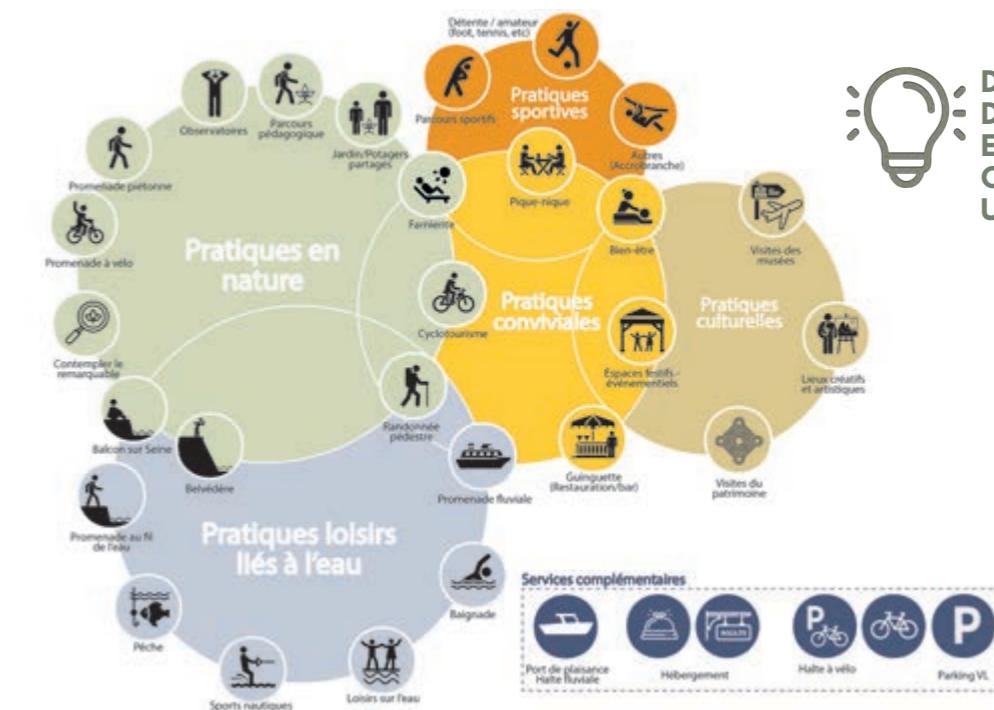
Sous-objectifs

- O7.1 : **Créer une compétence intercommunale facultative et supplémentaire** capable d'assurer la mise en œuvre des opérations et la cohérence des réalisations dans l'ensemble du territoire (angle de la gestion) ;
- O7.2 : Créer un plan de communication "Axe Seine" ;
- O7.3 : Créer un outil de gestion de servitudes (passage le long du fleuve) et d'assurer leur entretien et protection - mise en place d'outils de contractualisation (contrats, conventions, protocoles, etc.) ;
- O7.4 : Créer un schéma de coopération PPA pour l'encadrement de la pratique sportive fluviale - mise en place d'outils de contractualisation (contrats, conventions, protocoles, etc.) ;
- O7.5 : Créer une police fluviale
- O7.6 : Élaborer un cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales AXE SEINE - c'est une charte traduisant l'accord de différents PPA sur le mode de traitement des berges et espaces publics pour coordonner les opérations et assurer la mise en valeur coordonnée de ces composantes ;
- O7.7 : Mettre en place une stratégie patrimoniale (financements) intercommunale afin d'assurer la mise en œuvre et l'amortissement des opérations successives.

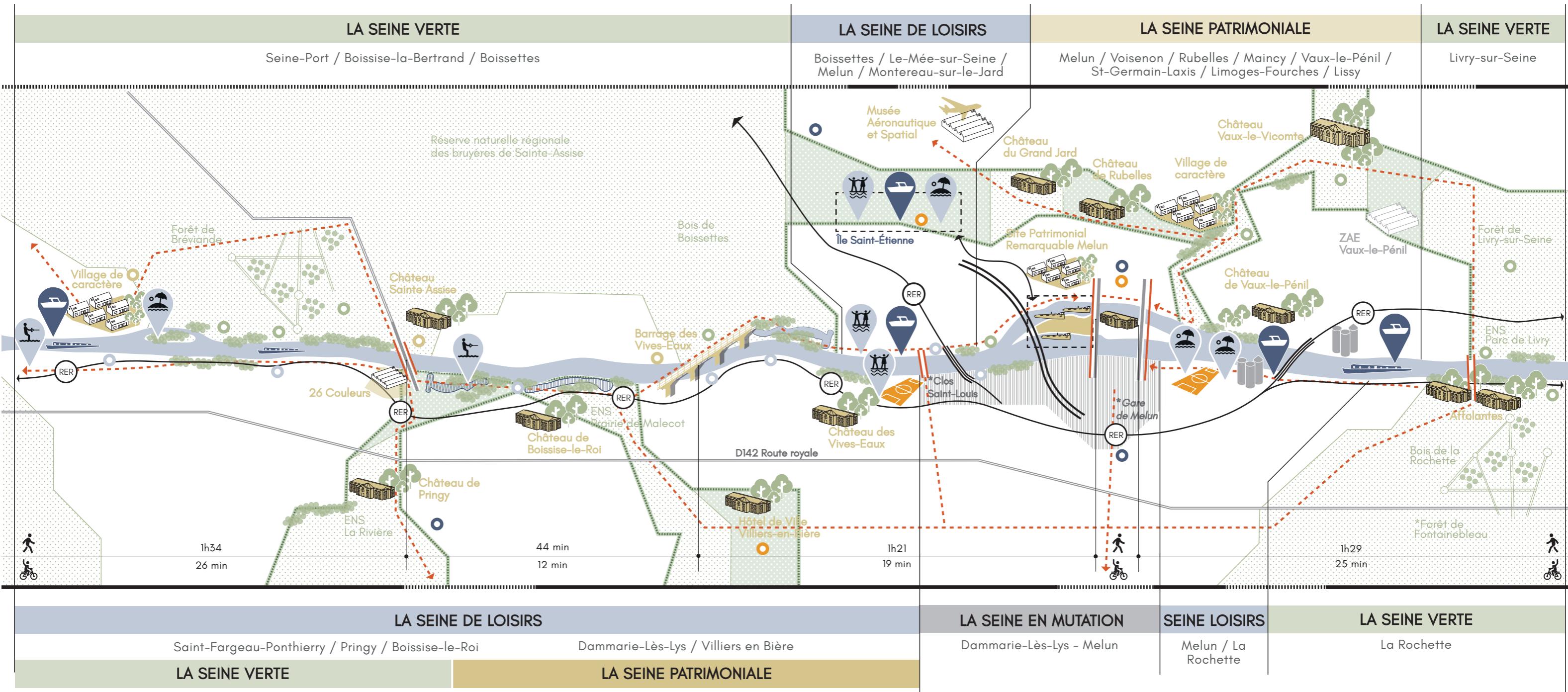
DÉVELOPPER D'UNE OFFRE DIVERSE D'USAGES, ÉQUILIBRÉE ENTRE LES ENVIES ET LA COMPRÉHENSION DES USAGERS



Organigramme des usages et pratiques



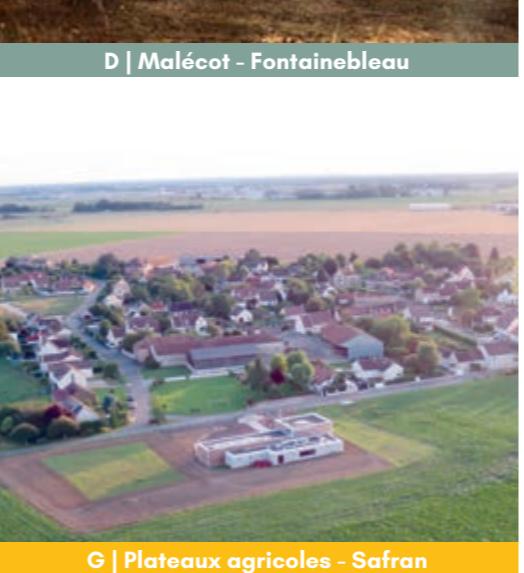
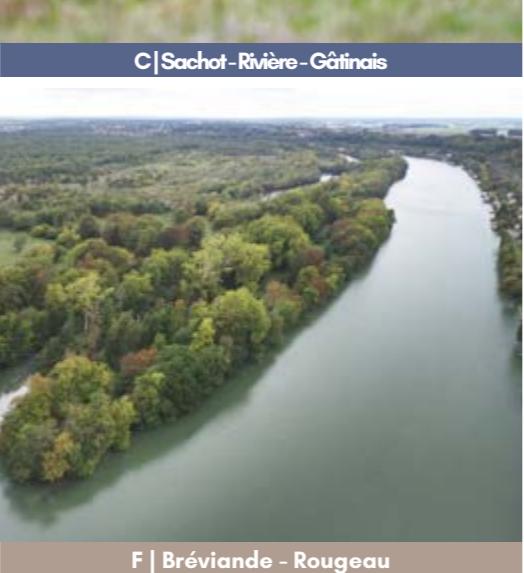
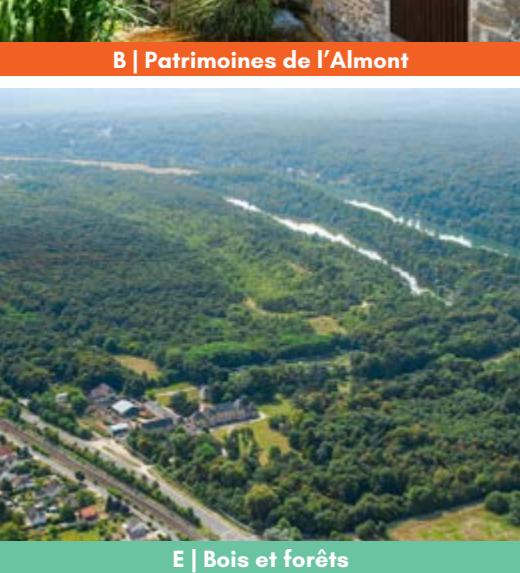
2.2 | DEVENIR DU TERRITOIRE - TRADUCTION SPATIALE



Schémas les séquences de la Seine - situation projetée



AVANT TOUT, CETTE VISION GLOBALE DONNE UNE STRATÉGIE CAPABLE DE TRADUIRE LES INTENTIONS/ORIENTATIONS EN ACTIONS VISANT À OPÉRATIONNALISER LA TRANSFORMATION ET LE DEVENIR DU TERRITOIRE.

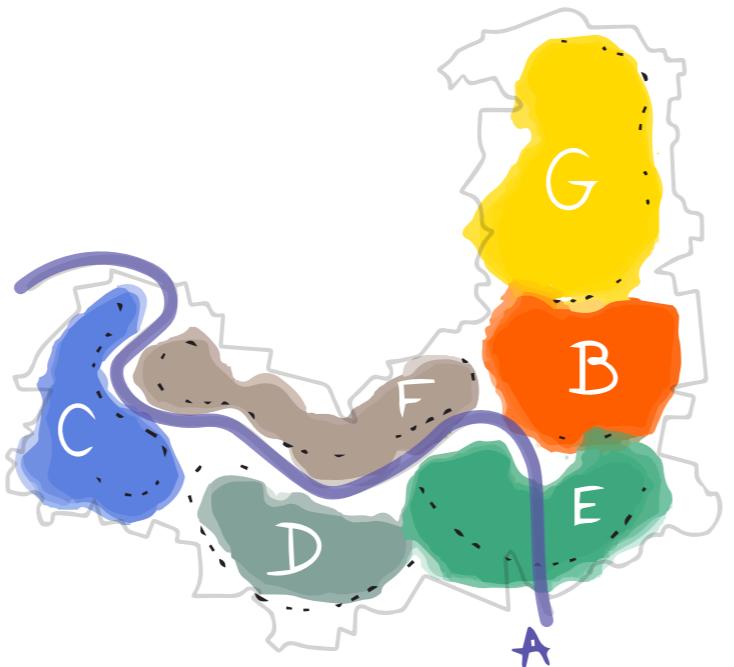


2.3 | SECTEURS STRATÉGIQUES

Les secteurs stratégiques de l'Axe Seine s'appuient sur l'identification de corridors écologiques intrasèques au territoire. Ils forment ainsi une cohérence en termes d'identité, de paysage et de biodiversité.

Les secteurs sont déclinés en sept zones géographiques :

- A - Bords de Seine** : rives droites et rives gauches forment une continuité tant sur les enjeux environnementaux que les usages ;
- B - Patrimoines de l'Almont** : plusieurs édifices témoignent de l'histoire hydraulique du secteur ;
- C - Sachot / Rivière / Gâtinais** : La dynamique du PNR du Gâtinais se prolonge jusqu'à la Seine ;
- D - Malécot - Fontainebleau** : le ru de la mare aux Évées met en relation la forêt de Fontainebleau et la prairie de Malécot ;
- E - Bois et forêts** : de part et d'autre de la Seine, ce secteur est caractérisé par un boisement important
- F - Bréviande - Rougeau** : la forêt de Bréviande caractérise ce secteur ;
- G - Plateaux agricoles / Safran** : le nord de la CAMVS est composé par un paysage agricole dominant.



2.4 | LE PROJET GLOBAL

La cartographie projectuelle du schéma directeur donne à voir le projet dans sa globalité ; le document fait figurer les principaux éléments du paysage - composantes du territoire, les grandes orientations en matière de parcours thématiques, point d'accès et lieux d'attrait. Tout cela mis en lumière en fonction d'une stratégique commune au sens de ces 20 territoires locaux.

Les actions menées dans le périmètre de la CAMVS intègrent différents degrés de liaisons avec d'autres territoires de la région Île-de-France.

Une continuité avec les communes voisines est matérialisée par des "**connexion au grand territoire**" (CAGPS, CAPF, CCBRC) au travers de prolongement de parcours.



Les autres portes d'entrée sont positionnées en fonction de leur proximité au point d'accessibilité par les transports en commun (gares) ou la présence d'un lieu d'importance.

Il est prévu d'équiper la plupart de ces sites de parking vélos et/ou de parking voiture.



1. PORTES D'ENTRÉE

- 1 Réserve de Ste-Assise
- 2 Malécot
- 3 Pôle Gare de Melun
- 4 Fontainebleau
- 5 Livry-Seine
- 6 Bréviande
- 7 Val d'Almont



TROIS PRINCIPAUX ÉLÉMENTS STRUCTURENT LE PROJET GLOBAL : LES PORTES D'ENTRÉE AU TERRITOIRE, LES LIEUX D'ATTRAIT ET LES PARCOURS QUI RELIENT LES UNS AUX AUTRES

3. LIEUX D'ATTRAIT

La carto-projet spatialise également les sites identifiés comme **points d'intérêt** ; 

Les **édifices patrimoniaux** à renforcer ; 

Les projets d'aménagement / renouvellement urbain sont indiqués dans la carte.

Enfin, les parcours et lieux sont répartis en cinq types de pratiques :

- Pratiques en nature :  Espace naturel
- Pratiques loisirs liées à l'eau :  Spot nautique ou port de plaisance  Spot baignade naturelle
- Pratiques conviviales :  Spot d'observation
- Pratiques sportives :  Espace vert
- Pratiques culturelles :  Hébergement insolite
- Pratiques culturelles :  Guinguette au bord de Seine
- Pratiques culturelles :  Ferme / Hébergement
- Pratiques culturelles :  Lieu culturel
- Pratiques culturelles :  Patrimoine industriel
- Pratiques culturelles :  Patrimoine hydraulique (lavoir)
- Pratiques culturelles :  Patrimoine vernaculaire

2. MAILLAGE

S'appuyant sur le Schéma Directeur des Liaisons Douces - SDLD, le maillage vient renforcer certains parcours en leur associant une vocation. **Ces thèmes se retrouvent également dans la mise en valeur des lieux d'attrait ; ensemble, ils offrent une nouvelle manière de découvrir le territoire.**

- Parcours découverte / valorisation de la biodiversité
- Parcours découverte / valorisation du patrimoine
- Parcours découverte des plateaux agricoles
- Parcours découverte de la Seine

LE PROJET GLOBAL CARTO-GUIDE

Espaces naturels

- Seine
- Cours ou plan d'eau
- Potentiel de redécouverte ou de renaturation

Espaces naturels à fort intérêt écologique (ENS - ZNIEFF)

- Espace vert ou de nature en projet d'ouverture au public
- PA / JP
- Espace de petite agriculture diversifiée ou de jardins familiaux
- Espace sportif
- Espace agricole et public de continuité

Mailage

- Parcours découverte/valorisation de la biodiversité
- Parcours découverte/valorisation du patrimoine
- Parcours découverte des plateaux agricoles
- Parcours découverte de la Seine (vacances)
- Franchissement de la Seine
- Ligne de train
- Gare (zones de chalandise à 10 min et 20 min à pied)
- Connexion aux grands territoires

Portes d'entrée

- 1 Réserve de Ste-Assise
- 2 Malécot
- 3 Pôle Gare de Melun
- 4 Fontainebleau
- 5 Livry - Seine
- 6 Bréviande
- 7 Val d'Almont

- Parking vélo
- Parking voiture

Lieux d'attrait

- Projet d'aménagement ou renouvellement urbain
- Point d'intérêt
- Patrimoine à renforcer
- Parcours

Pratiques en nature

- Espace naturel

Pratiques loisirs liées à l'eau

- Spot nautique ou port de plaisance
- Spot d'observation
- Spot baignade naturelle en Seine

Pratiques conviviales

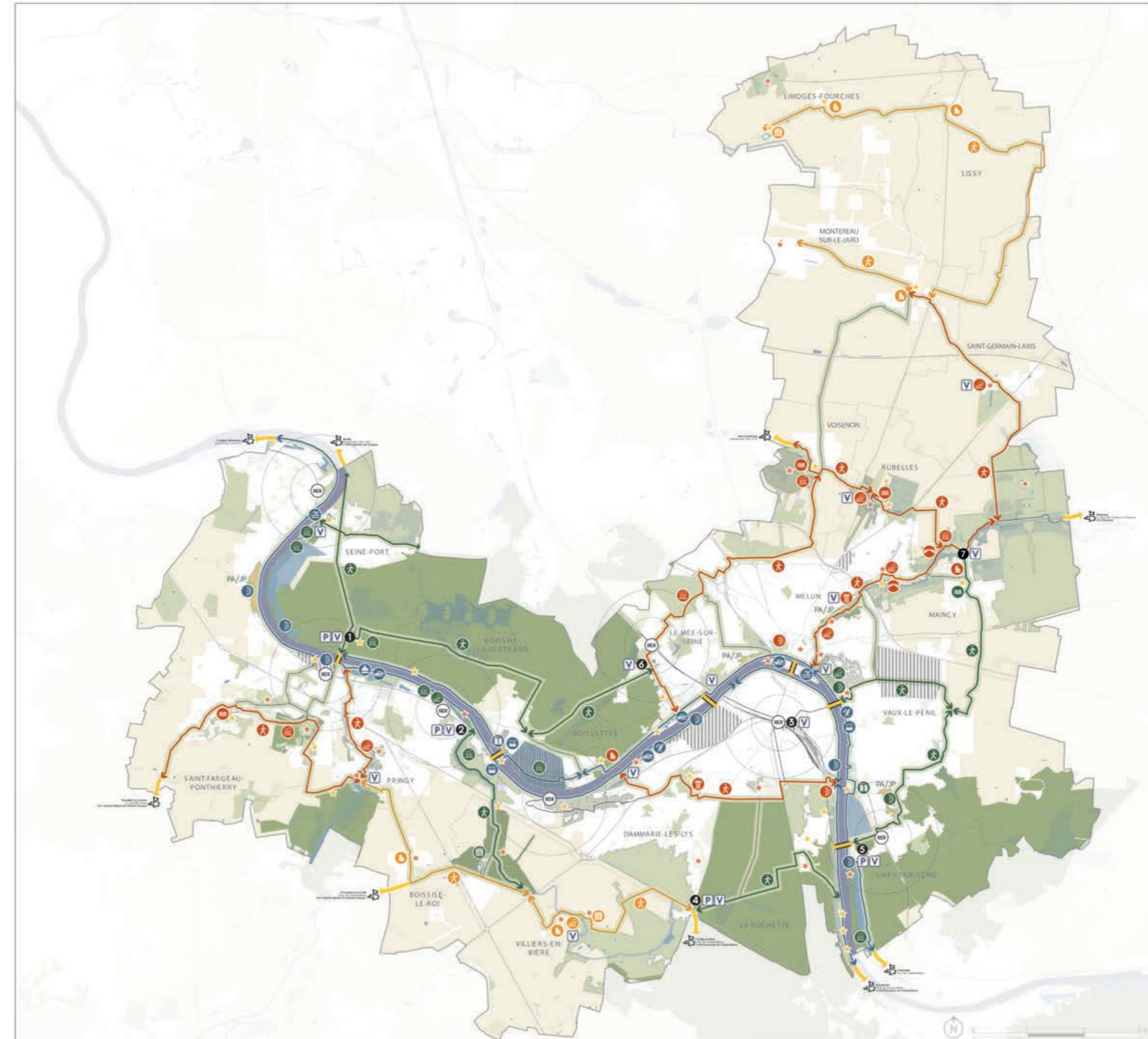
- Espace vert
- Hébergement insolite
- Ferme / hébergement
- Guinguette sur Seine

Pratiques sportive

- Spot sportif

Pratiques culturelle

- Lieu culturel
- Patrimoine vernaculaire (pont historique)
- Patrimoine vernaculaire
- Patrimoine industriel
- Patrimoine vernaculaire hydraulique (lavoir)





2.5 | LES GRANDES CONCLUSIONS

Tous en Seine, et Seine pour Tous !

Pendant de nombreuses années, la Seine n'avait pas un rôle de centralité dans le développement des villes, cantonné à une fonction productive ou industrielle. Même si le potentiel du fleuve est clairement identifié par de nombreux acteurs de l'aménagement, la réalité est parfois encore loin d'une **relation de synergie** entre le territoire urbanisé, le territoire agricole et le territoire fluvial.

Aujourd'hui la stratégie territoriale déployée par la CAMVS témoigne d'un **changement de regard** sur la relation villes / fleuve visant à offrir de nouveaux usages aux habitants et visiteurs, **se réapproprier les berges**, faciliter les **découvertes**, développer des **activités culturelles** et sportives. Le développement **touristique** ne saurait quant à lui, s'affranchir d'un réseau d'itinéraire, où le transport fluvial a toute sa place. La Seine, enfin, est un **corridor écologique** d'intérêt, tant national que local, qui se doit d'être préservé.

Les décisions d'aménagement du fleuve et de son périmètre élargi doivent par conséquent participer d'une **réflexion globale et objective** intégrant les **usages** et l'**identification** de chaque espace et recherchant la plus grande **cohérence** au regard des différentes intentions (esthétiques, écologiques, sécuritaires, culturelles, sportives, économiques...) qui motivent les interventions.

Aujourd'hui une **approche** réellement **transversale** intégrant conjointement les principes suivants s'avère nécessaire :

- **Équité sociale**
- **Efficacité économique**
- **Résilience environnementale**

Le schéma directeur nous a permis de **répondre à ces divers enjeux** en leur donnant du **lien et toute la cohérence** indispensable pour définir une **nouvelle identité** construite sur l'espace du fleuve avec ses dimensions naturelles, de loisirs, patrimoniales....

À cela s'ajoute le rôle que peut jouer la Seine dans la nécessité actuelle d'affirmer les identités des agglomérations les unes par rapport aux autres. Bien plus qu'une façade urbaine, le fleuve est alors un **vecteur de développement** de l'attractivité territoriale, **renforcement du lien social** et de la **qualité de vie**. La seine, en porte d'entrée de notre territoire, sera ainsi le symbole de notre identité et le **catalyseur** de notre attractivité.

Considérer la Seine et ses abords comme axe potentiellement porteur des atouts du territoire nécessite une évolution des cultures et des coopérations. Les rôles joués par les collectivités riveraines et leurs partenaires sont essentiels pour une mise en cohérence des projets identifiés et assurer leurs évolutions futures. Les **questions d'échelles et de gouvernances** sont donc également posées par ce schéma directeur.

Thierry Segura
Vice-Président Patrimoine, DSMI
en charge du projet de territoire
Maire de Boissettes

 **L'HISTOIRE COMMUNE DE L'AXE SEINE EST MAINTENANT À RACONTER . "TOUS EN SEINE, ET SEINE POUR TOUS" SERA NOTRE DIVISE !**

3

MISE EN ŒUVRE ► UNE RÉÉCRITURE OPÉRATIONNELLE DE L'AXE SEINE

Le Schéma Directeur de l'Axe Seine se traduit par la mise en œuvre d'outils de planification, opérationnels rendant possibles les 81 actions à mener dans le temps.

Le plan d'action synthétise l'ensemble des enjeux et objectifs définis au préalable et hiérarchise les futures actions à mettre en œuvre sur le territoire. Ces dernières sont spatialisées sur une cartographie permettant d'apprécier l'ensemble des interactions en fonction des usages imaginés.

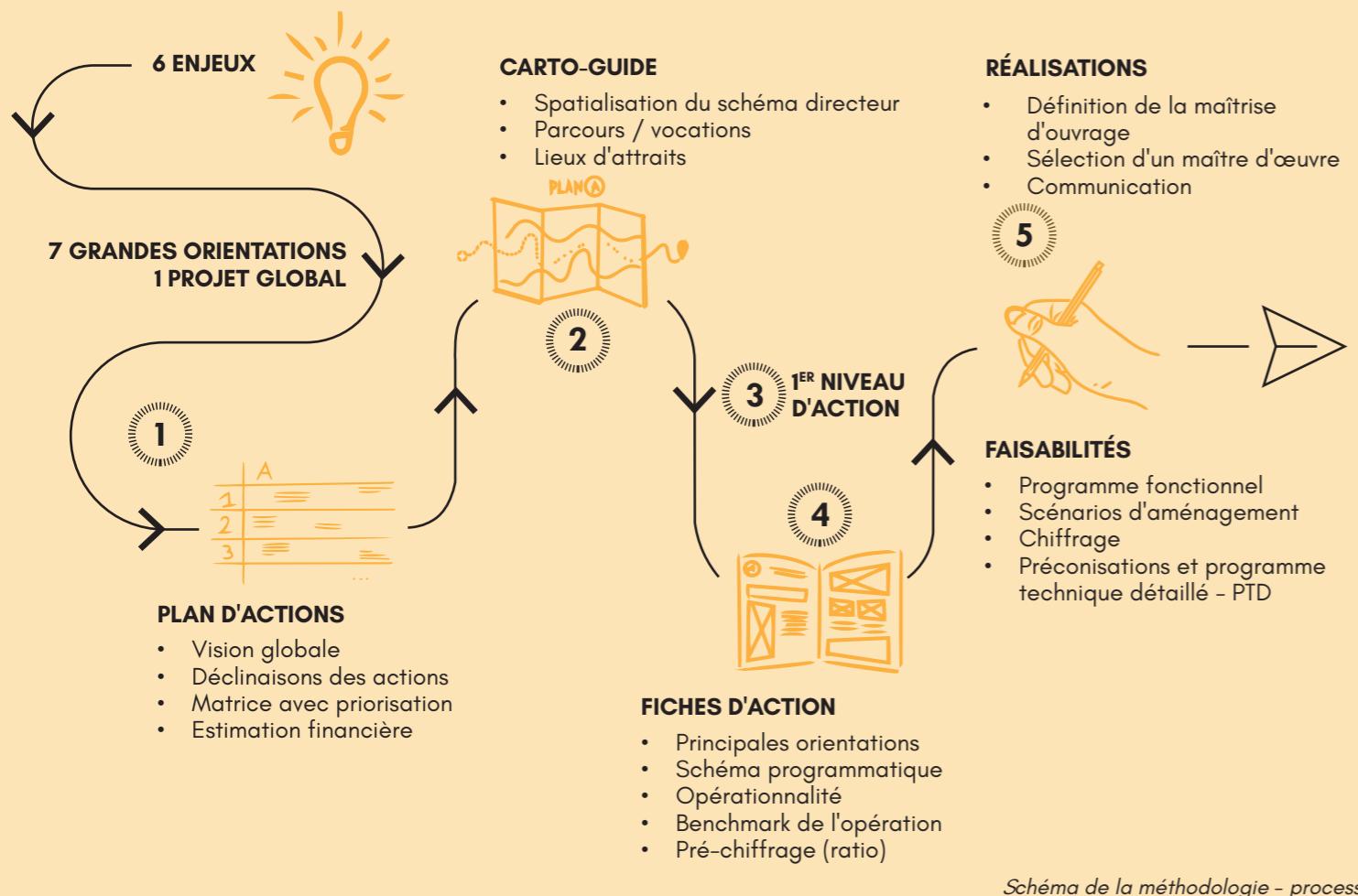
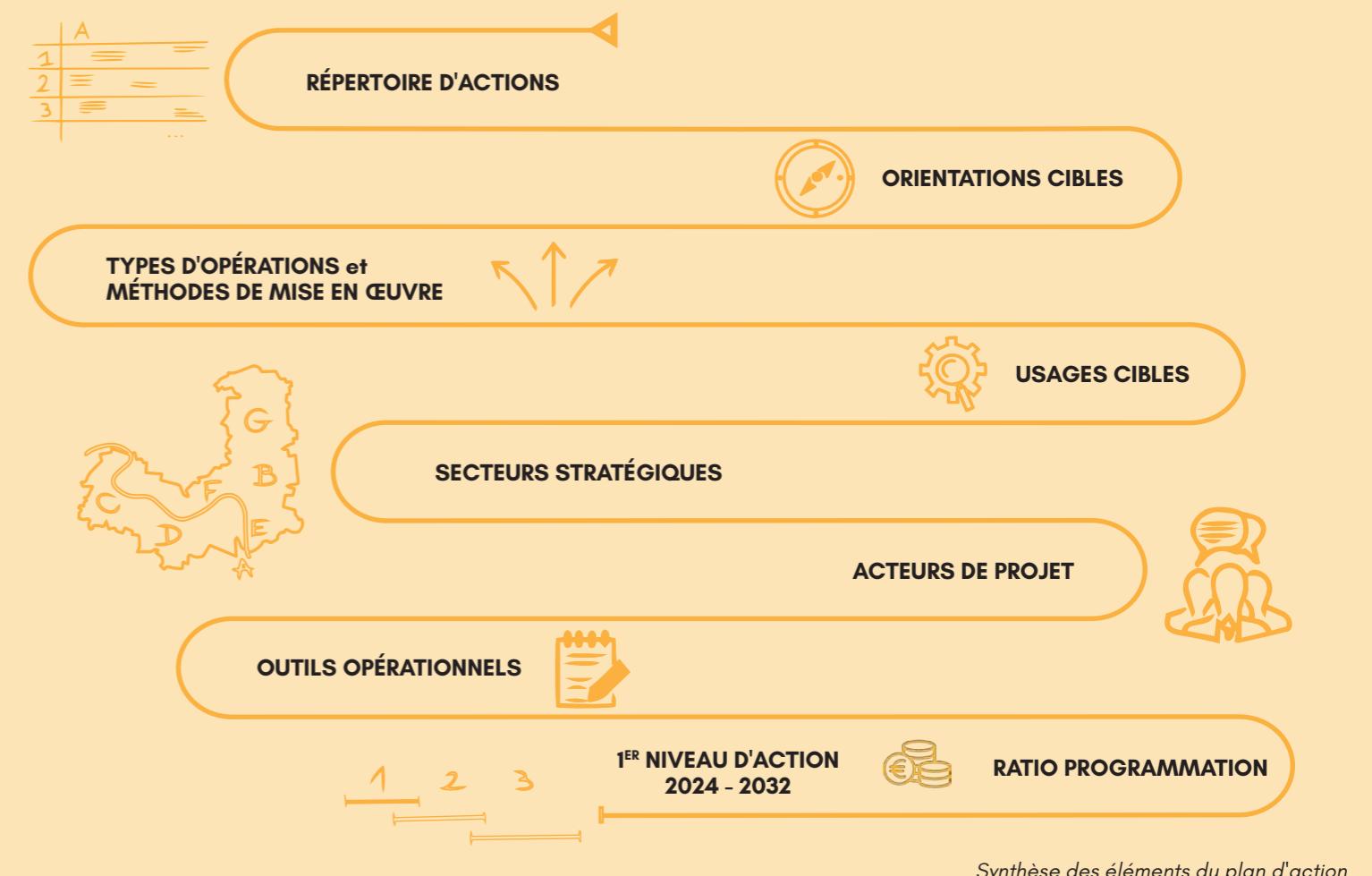


Schéma de la méthodologie - processus



Synthèse des éléments du plan d'action

3.1 | MODE D'EMPLOI - MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Après la stratégie, place à la concrétisation !

L'objectif est de traduire les précédentes orientations en actions afin de se diriger vers leur réalisation. Ainsi, la mission a fait l'objet d'un travail exploratoire afin d'arriver à ce schéma directeur comportant pas moins de 81 actions.

Les actions sont répertoriées dans le Plan d’Action (3.3), lui-même illustré par la carto-guide (3.4). La sélection des actions à mettre en œuvre conduit à des fiches actions (3.5) pour définir les divers aspects du projet. Il ne restera alors qu’un pas pour aller vers la réalisation.

OBJECTIFS DE LA MÉTHODOLOGIE :

- Dessiner une **stratégie opérationnelle** s'appuyant sur le paysage et l'environnement, mettant en exergue le cadre de vie des habitants et l'attractivité touristique du territoire ;
 - Donner une **cohérence sur le terme** aux opérations d'aménagement, programme d'animations et gestion des espaces urbains à l'échelle de l'agglomération ;
 - Développer une offre diversifiée et interconnectée d'usages : les pratiques en nature, pratiques de loisirs liées à l'eau, pratiques conviviales, sportives et culturelles.

81 ACTIONS 1 SYSTÈME D'ACTEURS AD HOC 8 TYPOLOGIES D'OPÉRATIONS 5 USAGES CIBLES

3.2 | PLAN D'ACTIONS SOMMAIRE

Afin de mesurer un premier degré de faisabilité pour l'ensemble du projet global, nous avons défini huit typologies d'opération regroupant les actions :

- Franchissement de la Seine ;
 - Continuité de la Seine ;
 - Lieux d'attrait ;
 - Parcours (scénographie urbaine) et aménagements ;
 - Spot d'observation ;
 - Spot sportif ;
 - Spot de baignade ;
 - Spot de restauration et aménités.

La mise en application du schéma directeur repose ensuite par la sélection des actions emblématiques à mettre en œuvre. Ces dernières conduisent à des fiches actions (annexes) pour définir les divers aspects programmatiques du projet. Une fois le projet stable, la ou les Maîtrises d’Ouvrage pourront poursuivre la définition du projet par des faisabilités au terme desquelles il ne restera plus que sa concrétisation.

Une réflexion a été aussi portée autour de la construction d'un **système d'acteurs multifacettes**, ainsi, le SD reconnaît quatre grandes catégories : 1/les porteurs de projets ; 2/la planification et la prospective ; 3/l'opérationnel, la gestion

Le plan d'action est un des outils du schéma directeur.

C'est une matrice contenant l'ensemble des actions potentielles identifiées en association de l'ensemble des informations permettant de les mener à terme. Ainsi, ce tableau permettra d'évoluer au cours des prochaines années en fonction des actions priorisées.

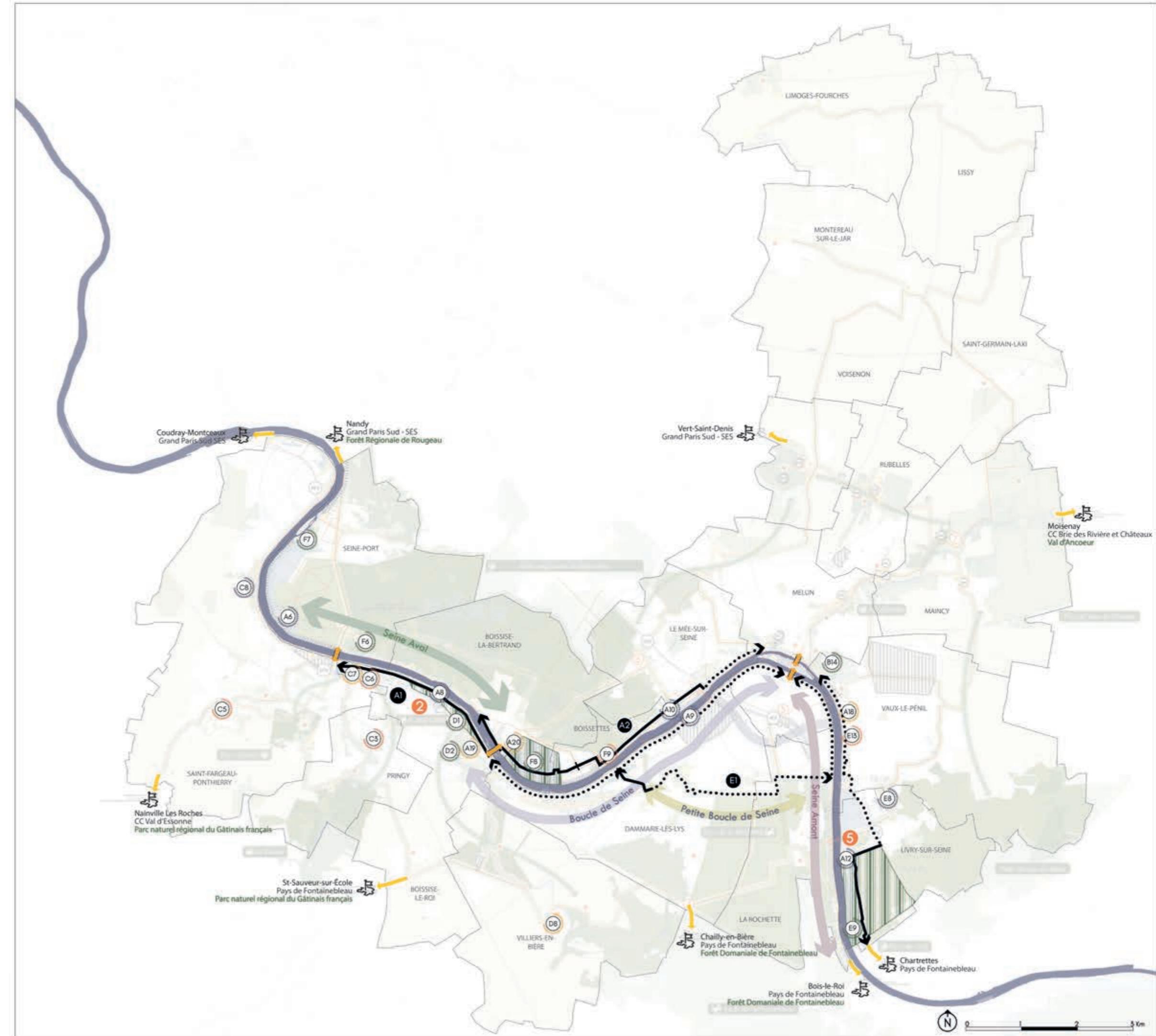
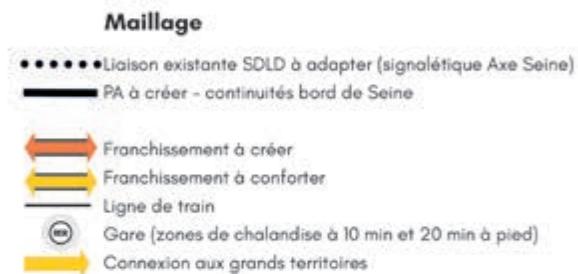
et le montage : 4/l'instruction réglementaire.

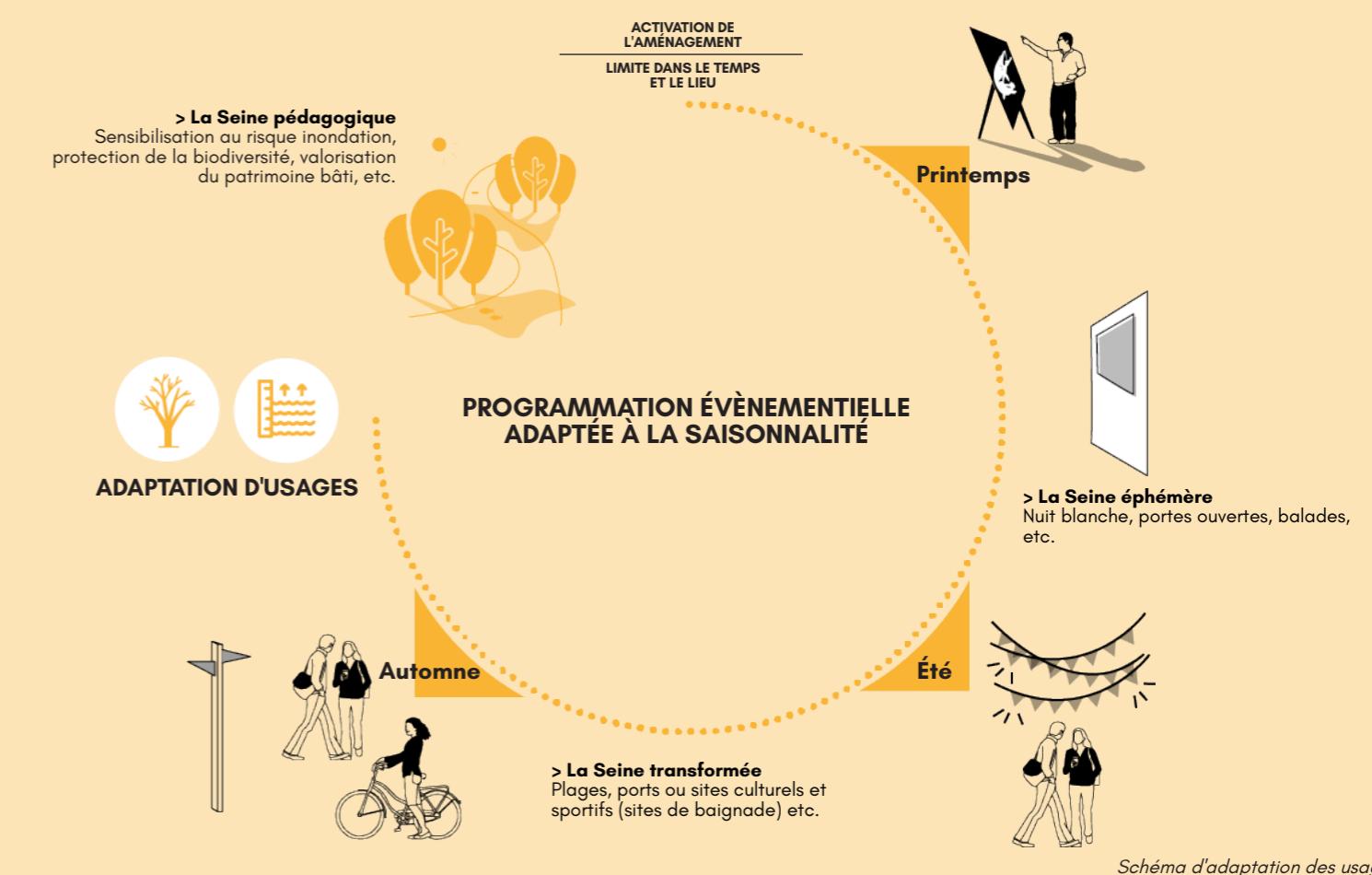
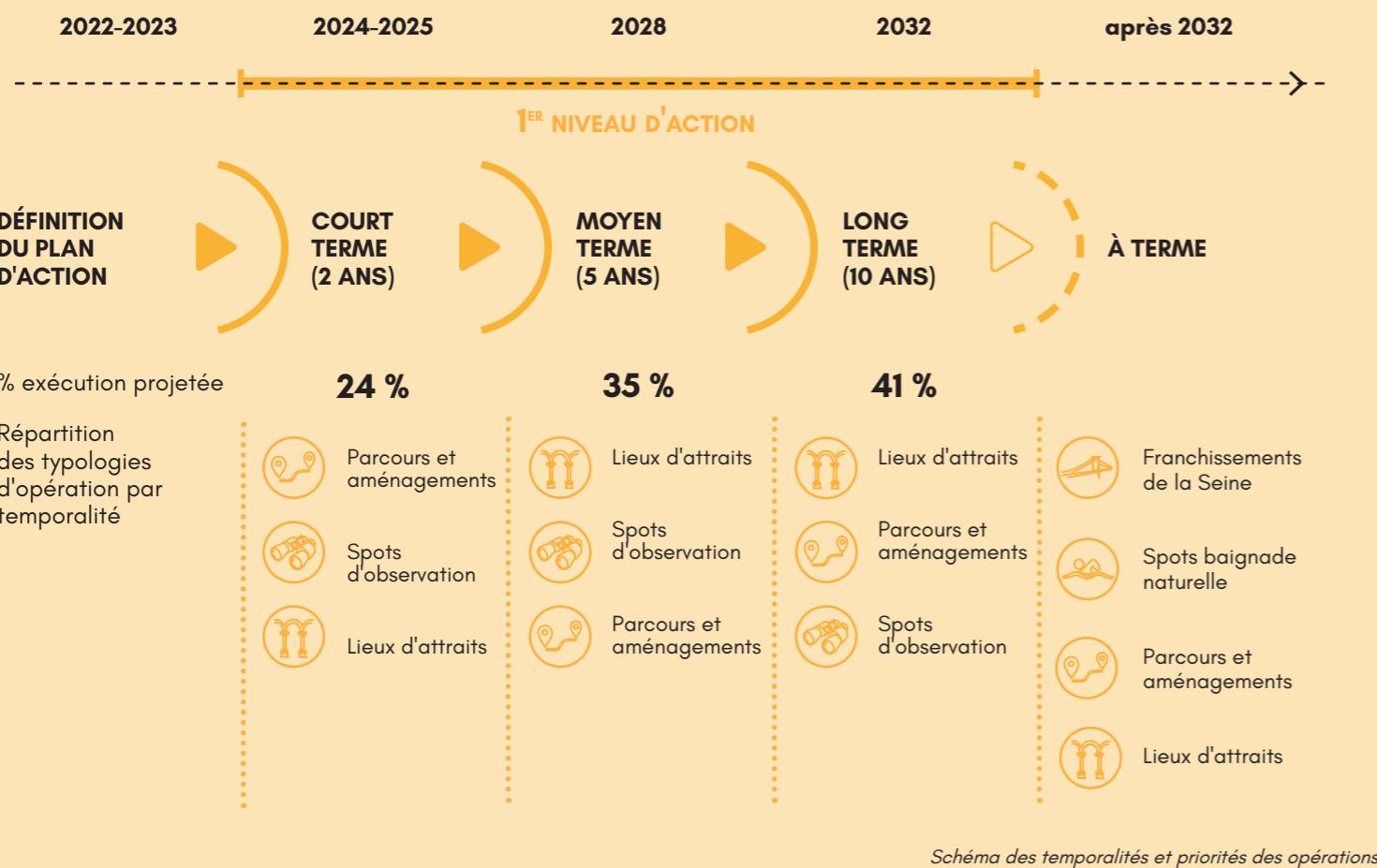
Huit thématiques cibles ont été aussi repérées et associées au système d'acteurs, nous trouvons sur :

- CT - La cohérence territoriale (notamment les collectivités limitrophes) ;
 - GR - La prévention et gestion de risques (GEMAPI) ;
 - GE - La gestion des écosystèmes ;
 - AT - L'attractivité du territoire (CCI - OT) ;
 - DP - Le domaine public fluvial (VNF) ;
 - PA - La préservation du milieu aquatique ;
 - PP - La conservation du patrimoine ;
 - PE - La protection de l'environnement.

SCHÉMA DIRECTION AXE SEINE CARTO-GUIDE

1^{ER} NIVEAU D'ACTION 2024 - 2032





3.3 | 1^{er} NIVEAU D'ACTION

En s'appuyant sur le fleuve, les opérations seront de véritables éléments marquants du schéma directeur. Avec un **investissement provisionné à 5 millions d'euros** pour la période 2024-2032, les cheminement en bords de Seine constitueront deux boucles de parcours et seront ponctués de diverses opérations : lieux d'attrait, spots d'observations, spots sportifs, ...

En terme de déploiement, ce premier niveau d'action comprend les réalisations suivantes :

- **3 parcours aménagés**, créant deux boucles de Seine
- **11 lieux d'attrait** ;
- **5 spots restauration / aménités** ;
- **2 spots sportifs et récréatifs** ;
- **6 spots d'observation / contact à l'eau** ;
- **2 portes d'entrées** ;
- **Une charte architectural, urbaine et paysagère**, donnant cohérence à l'ensemble des opérations.

Elles sont ainsi réparties entre des objectifs à atteindre à court terme (2 ans), à moyen terme (5 ans) et à long terme (10 ans).

À RETENIR

La mise en œuvre du 1^{er} niveau d'action du schéma directeur se déroulera en trois temps. **Les actions sont hiérarchisées suivant leur complexité, mais également en fonction des opportunités du projet.**

Enfin, le 1^{er} niveau d'action s'appuie sur les qualités existantes du territoire. Ainsi, certains aménagements ne nécessitent que de petites interventions. C'est le cas pour la création de parcours s'appuyant sur des cheminements existants (ou prévu au SDLD) ou encore des lieux d'attrait où une simple ouverture au public accompagné d'une signalétique thématique est envisagée.



LA SEINE, EN TANT QUE CATALYSEUR ET MOTEUR DE TRANSFORMATION, EST AU COEUR DU 1^{er} NIVEAU D'ACTION.

3.4 | TEMPORALITÉ ET MISE EN ACTIVATION

Durant la réflexion autour du Schéma directeur, il s'est vite avéré nécessaire d'établir d'une vision stratégique visant à faire **cohabiter des opérations d'aménagement** et une **programmation évènementielle** adaptée aux différentes temporalités.

Cette **relation intime** – aménagement et évènementiel – définit un nouveau **levier d'action** pour le territoire ; Il s'agit de la création d'un plan d'animations et évènements contribuant à l'**attractivité** et l'**appropriation de lieux** (jardins éphémères, requalification temporaire de friches, place making dans les quartiers), dont l'esthétisation des lieux (plan lumière, mise en ambiance, street art), sont des actions souples ou ponctuelles qui parfois peuvent appartenir à la catégorie de l'évènementiel, ce que vient questionner l'urbanisme transitoire.

Ce plan d'animations comprend :

- Une organisation préalable ;
- Une limite dans le temps et le lieu ;
- Une médiatisation (l'évènement en question n'est ni privé ni caché) ;
- Une performance (sportive, culturelle, échange social, intellectuel, performance...) ;
- Des retombées matérielles et symboliques.

SCÉNOGRAPHIE DES PARCOURS

Parmi les éléments marquants, le maillage du territoire prend une place prépondérante ; dans ce cas particulier, la mise en activation passe par la conception d'une scénographie capable de restituer une identité graphique commune, un graphisme adapté et une narration spécifique à chaque parcours ; cela mettra en valeur les grands faits du territoire, pas seulement les lieux d'attrait, mais aussi les éléments patrimoniaux, de biodiversité, de l'activité agricole et touristique propre à chaque commune.



UNE ACTION EST CONSACRÉE À LA CONCEPTION DE CETTE SCÉNOGRAPHIE, TOUJOURS TOURNÉE VERS LES 4 THÉMATIQUES DE MISE EN VALEUR ET DÉCOUVERTE.



3.5 | OPPORTUNITÉS DU TERRITOIRE - CARTO-GUIDE

En complément du **Plan d'Action** (tableau de bord), la **Carto-Guide** (page 38) spatialise les différentes actions suivant la stratégie du projet global. Ces deux documents sont à mettre en relation pour une meilleure compréhension territorialisée des actions et leurs interactions. Cette cartographie s'appuie sur la précédente et se distingue par sa visée opérationnelle.

PORTES D'ENTRÉE

Les portes d'entrées reflètent des centralités à renforcer dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur.

En complément de la création de commodités d'accueil, ces lieux ont pour objectifs d'**informer et faire découvrir** les autres lieux et parcours d'intérêt en périphérie. De par leurs potentiels naturels ou de dessertes, les différentes portes sont :

- 1 Réserve de Ste-Assise
- 2 Malécot
- 3 Pôle Gare de Melun
- 4 Fontainebleau
- 5 Livry-Seine
- 6 Bréviande
- 7 Val d'Almont

MAILAGE

Tandis que la carto-projet mettait en avant les différents thèmes de parcours proposés, ici, la carto-guide informe sur le statut du parcours.

Deux types de maillages sont explicités : les sections existantes ou déjà financées dans le cadre du SDLD

et des sections à créer (envisionnées dans le SDLD à long terme ou parcours à réaliser).

La découverte du territoire de la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine repose également sur les franchissements de la Seine. Certaines traversées ont été identifiées en tant que franchissement à conforter.

tandis que de nouveaux franchissements sont proposés.

ACTIONS

Directement en lien avec le Plan d'Action, la carto-guide permet de localiser les différentes actions proposées :

- Parcours et lieux 

Chaque action comporte un numéro unique renseigné dans la matrice qui se traduit par les bulles numérotées sur la carte.

Les lieux d'attrait sont complétés d'un contour coloré afin de repérer d'un coup d'œil le type de pratiques associées.

- Pratiques en nature ; 
- Pratiques loisirs liées à l'eau ; 
- Pratiques conviviales ; 
- Pratiques sportives et culturelles. 

LES ACTIONS CARTO-GUIDE

Espaces naturels

- Seine
- Cours ou plan d'eau
- Potentiel de redécouverte ou de renaturation
- Espace naturel à fort intérêt écologique (ENS - ZNIEFF)
- Espace vert ou de nature en projet d'ouverture au public
- PA / JP
- Espace de petite agriculture diversifiée ou de jardins familiaux
- Espace sportif
- Espace agricole et public de continuité
- Belvédère - observatoire nature - fenêtre verte
- Continuité écologique

Mailage

- Liaison existante SDLD à adapter (signalétique Axe Seine)
- PA à créer - continuité bord de Seine
- Continuité à assurer
- Franchissement à créer
- Franchissement à conforter
- Ligne de train
- Gare (zones de chalandise à 10 min et 20 min à pied)
- Connexion aux grands territoires

Portes d'entrée

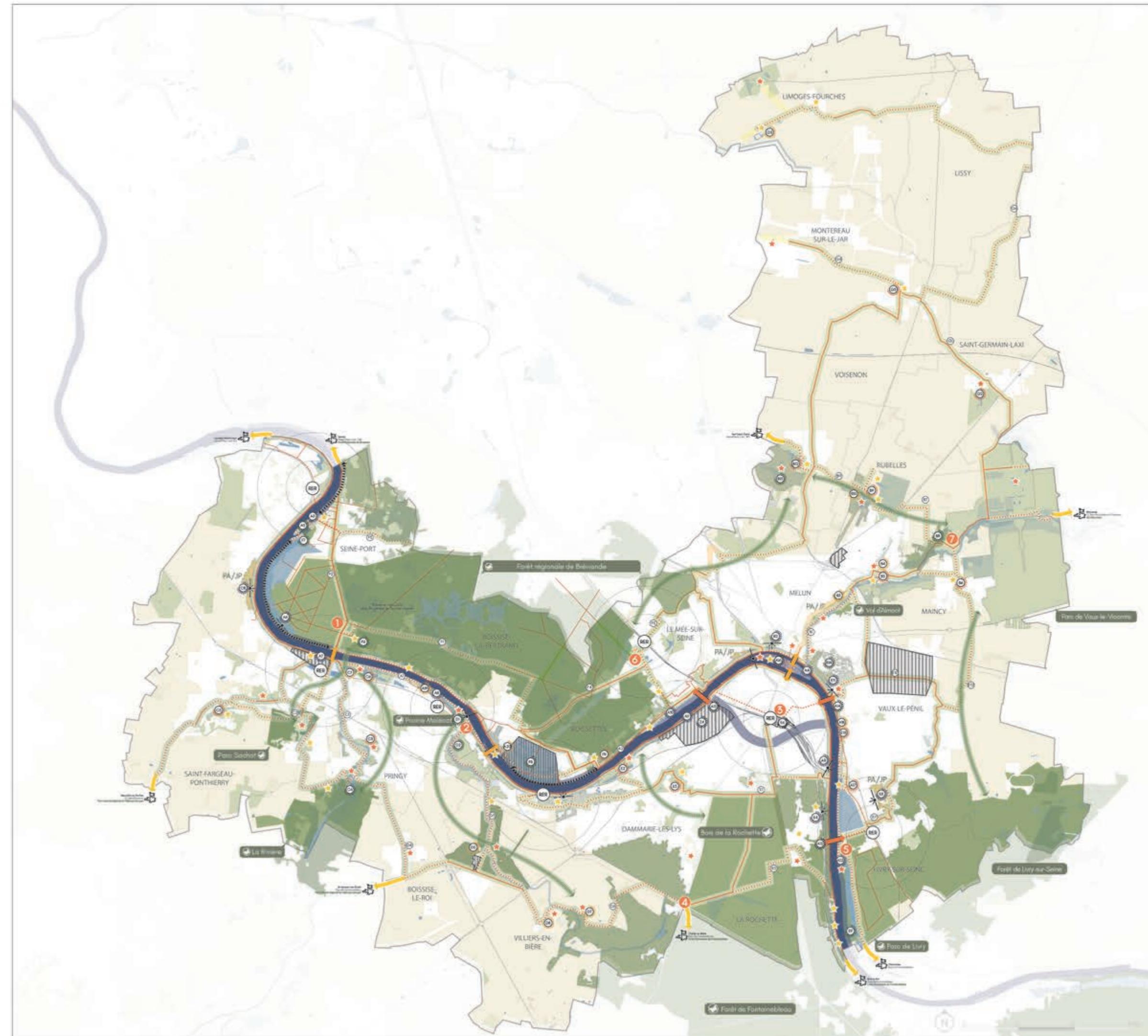
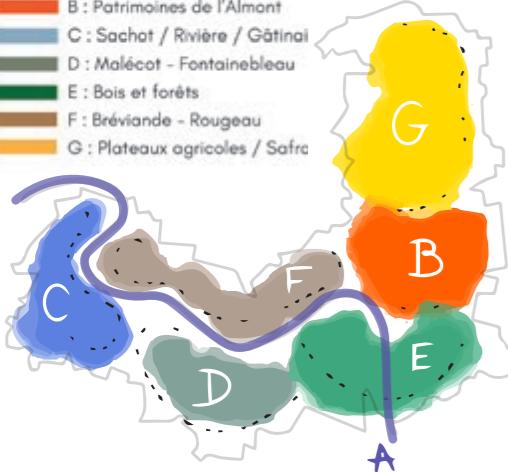
- 1 Réserve de Ste-Assise
- 2 Malécot
- 3 Pôle Gare de Melun
- 4 Fontainebleau
- 5 Livry - Seine
- 6 Bréviande
- 7 Val d'Almont

Lieux d'attrait

- Projet d'aménagement ou renouvellement urbain
- Point d'intérêt
- Patrimoine à renforcer
- Identification de l'action
- Projet pratiques en nature
- Projet pratiques loisirs liés à l'eau
- Projet pratiques conviviales

Secteurs stratégiques

- A : Bords de Seine
- B : Patrimoines de l'Almont
- C : Sachot / Rivière / Gâtinais
- D : Malécot - Fontainebleau
- E : Bois et forêts
- F : Bréviande - Rougeau
- G : Plateaux agricoles / Safran





3.6 | FICHES D'ACTION

Au cours du déploiement du Plan d'Action dans le temps, la réalisation de fiches actions s'avèrera pertinente suivant les actions à réaliser. **Cet outil contribue à approfondir les volets programmatiques des actions repérées.**

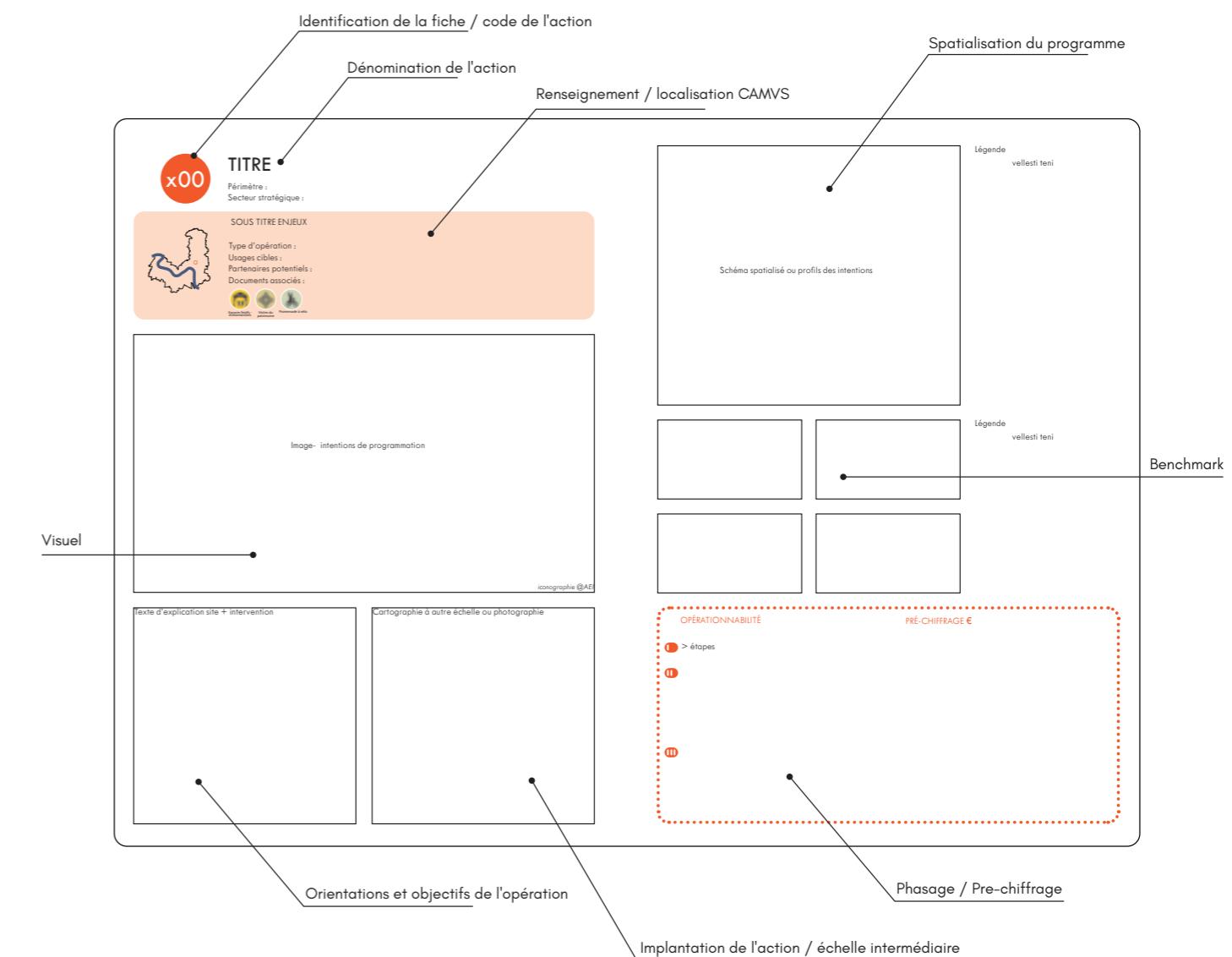
S'appuyant sur une méthodologie éprouvée sur des actions pilotes, elles apportent un degré d'information supplémentaire pour les maîtrises d'ouvrage.

Chaque fiche comporte ainsi :

- Un schéma programmatique d'aménagement ;
- Des éléments sur l'opérationnalité ;
- Un micro-benchmark avec des opérations de référence ;

- Un phasage et les étapes d'opérationnalités ;
- Une estimation budgétaire au ratio de programmation aménagement ;
- Un visuel afin d'apprécier la potentielle réalisation.

La fiche action vise à offrir à la maîtrise d'ouvrage les arbitrages nécessaires pour réaliser le projet et choisir la meilleure façon d'y parvenir (faisabilités complémentaires, passation de marché, réalisation en régie ...).





Mai 2024